



## L'EXPRESS POLITIQUE

### VERS LES TESTS GÉNÉTIQUES

Le ministre de la Justice, Allan Rock, déposera probablement aujourd'hui un projet de loi qui permettra les tests génétiques. Il s'était engagé avant-hier à aller de l'avant dès cette semaine si l'opposition acceptait d'adopter le projet de loi avant la fin des travaux des Communes, prévue pour demain. Un document de travail avait été publié par le ministère en septembre dernier et M. Rock avait annoncé que les amendements au Code criminel seraient prêts à l'automne prochain. Ils permettront le prélèvement d'échantillons (salive, cheveux, etc.) sur les suspects de crimes violents afin de procéder à des tests d'ADN et ainsi déterminer le code génétique. La police devra obtenir un mandat d'un juge avant de procéder aux prélèvements.

Gilles Gauthier

### DES SUBVENTIONS DISCRIMINATOIRES ?

Selon le député bloquiste de Rimouski-Témiscouata, Suzanne Tremblay, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada distribue maintenant ses subventions aux revues scientifiques en fonction du nombre d'abonnés. Selon elle, les revues de langue française se sont vues retirer la moitié de leurs subventions alors que celles qui sont publiées en anglais n'étaient pratiquement pas touchées. Le secrétaire d'État aux Sciences à la Recherche et au Développement, Jon Gerrard, s'est défilé en lui répondant que des francophones faisaient partie du conseil d'administration du Conseil et que même si les budgets de cet organisme seront amputés, il continuera de verser des subventions aux chercheurs d'une façon égale dans tout le Canada.

Gilles Gauthier

### L'INDÉPENDANCE À TOUT PRIX

« La proposition ne garantit que l'indépendance, pas l'union économique ». Voilà le constat auquel en sont venus les porte-parole du Groupe des Cent qui livraient hier leurs réflexions à propos de l'entente intervenue entre les trois partis indépendantistes le 12 juin dernier. « Cette proposition se voulait claire, mais le seul concept clairement énoncé est la réalisation de l'indépendance du Québec à la suite d'un oui majoritaire lors d'un référendum, affirme Marc-André Blanchard, porte-parole du Groupe. Le délai de négociation d'un an prévu à l'entente est tout à fait irréaliste et constitue la preuve éloquente que l'objectif ultime est l'indépendance, peu importe le prix, peu importe les moyens ».

Pierre Bellemare

### UNE SURTAXE QUI RESTERA

Le gouvernement péquiste n'a toujours pas, comme il s'y était engagé, aboli la surtaxe de 30 \$ sur l'immatriculation des véhicules dans certaines municipalités mais cette décision n'aura pas de conséquences sur le vote lors du référendum, croit le premier ministre Jacques Parizeau. « Je ne peux pas croire un instant que les Québécois définiraient leur avenir en fonction d'un 30 \$ », a déclaré M. Parizeau hier à l'Assemblée nationale, alors qu'il était interrogé à ce sujet par le député de Montmorency, Jean Filion. Le ministre des Finances, Jean Campeau, a jugé bon ne pas avoir aboli cette taxe dans son dernier budget « après avoir analysé à fond tous les éléments ».

D'après PC

### LA SAINT-JEAN CHEZ LES ANGLAIS

Dans le cadre d'une opération diplomatique à la veille du référendum, plusieurs ministres du gouvernement Parizeau célébreront la Saint-Jean Baptiste au Canada anglais le 23 juin. Jean Campeau, le ministre des Finances, sera à Toronto - le centre financier du Canada. Il assistera à la réception organisée par le bureau du Québec, à laquelle un nombre record de 350 personnes ont été conviées. On attend en particulier les représentants de la haute finance et des affaires : des représentants des banques, des maisons de courtage, des agences de cotation, des grandes entreprises canadiennes, comme Northern Telecom, Abitibi-Price, Hewlett Packard, etc... Les bonzes de Bay Street auront donc l'occasion d'avaler champagne et canapés en discutant de « la question du Québec » avec le ministre Campeau. La réception torontoise se tiendra au Design Exchange, l'ancien parquet de la Bourse de Toronto. En guise de symbolique, on ne pouvait trouver mieux. Le bureau du Québec à Toronto attend aussi plusieurs hauts fonctionnaires des affaires intergouvernementales ontariennes.

D'après PC

# Finie l'opposition officielle pour le Bloc

## « Désormais la question référendaire sera sa seule préoccupation »

CHANTAL HÉBERT  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Le Bloc québécois a officiellement tiré un trait hier sur sa vie d'opposition officielle à la Chambre des communes. « À partir de demain, c'est le référendum. Désormais la question référendaire sera notre seule préoccupation », a décrété Lucien Bouchard au cours d'une conférence de presse de fin de session.

À moins d'imprévu, la position des partis fédéraux sera vraisemblablement inchangée au terme de l'ajournement d'été, ce qui signifie que, techniquement, le Bloc québécois occupera toujours sa place de principal vis-à-vis du gouvernement Chrétien à l'automne.

La tenue quasi certaine d'un référendum va cependant irrémédiablement bouleverser la dynamique parlementaire actuelle. D'une part, il n'est pas complètement acquis que le Parlement siège pendant la campagne référendaire québécoise, quoique le premier ministre Jean Chrétien ait manifesté une préférence en ce sens.

Même si les Communes étaient convoquées normalement à l'automne, jusqu'au vote elles ne serviraient guère

qu'à fournir une autre scène au grand spectacle politique en cours au Québec. Lucien Bouchard pourrait d'ailleurs s'y faire beaucoup plus rare. Dans le plan de match souverainiste, le chef bloquiste pourrait être plus efficace sur la route qu'au Parlement fédéral.

Par la suite, quel que soit le résultat du référendum, rien ne sera plus comme avant à la Chambre des communes. Si la souveraineté l'emporte, le premier ministre Chrétien pourrait toujours choisir, dans un premier temps, d'y répliquer en déclenchant des élections générales.

Le Bloc québécois serait alors sur les rangs. Il voudrait surveiller les intérêts du Québec au Parlement canadien pendant la période de transition qui s'écoulerait entre un OUI à la souveraineté et sa réalisation. Pour parer à l'éventualité d'une campagne-clair fédérale, Lucien Bouchard a indiqué hier que son parti entendait maintenir un surplus dans ses caisses.

Si le NON l'emporte, la formation souverainiste aux Communes est au minimum vouée à une période d'inspection puisque la réalisation de la souveraineté est sa raison d'être. Même si ses députés ne démissionnaient pas en bloc, il s'en trouverait quelques-uns,

y compris peut-être Lucien Bouchard lui-même, pour plier bagage. Du coup, le Parti réformiste s'installerait à sa place comme opposition officielle.

Dans les rangs de la députation du Bloc québécois, l'impression d'être parvenu à la croisée des chemins provoque des sentiments pour le moins ambivalents.

D'une part, les bloquistes ont la conviction qu'ils sont désormais en bonne posture pour l'emporter lors du référendum. Hier, Lucien Bouchard a prédit que le débat provoqué par sa proposition d'infléchir un « virage » à l'option souverainiste le printemps dernier passerait à l'histoire comme un des moments où le camp souverainiste s'est montré sous son meilleur jour.

D'autre part, les députés du Bloc ont investi beaucoup d'énergie dans le travail législatif des vingt derniers mois. « Ce fut une expérience brève mais intense », résume la députée de Mercier, Francine Lalonde.

De l'avis général, depuis 18 mois, le Bloc québécois a été une opposition officielle studieuse. Selon les données bloquistes, ses interventions à la période des questions se chiffrent à 1564 questions. À cela s'ajoutent des centaines de discours en Chambre et des

heures de travail en comité sur tous les sujets possibles et imaginables.

À cause de sa vocation souverainiste, la formation de Lucien Bouchard n'a jamais eu dans le reste du Canada l'impact normalement réservé à l'opposition officielle. Mais, malgré les divergences fondamentales de vues, la formation de Lucien Bouchard a souvent trouvé des terrains d'entente constructifs avec le gouvernement Chrétien.

En matière internationale, le gouvernement a été soutenu par le Bloc sur des questions comme Haïti, la mission de paix en ex-Yougoslavie et la guerre des pêches du printemps dernier.

La formation souverainiste et le gouvernement se sont également retrouvés sur la même longueur d'onde sur des dossiers chauds comme le contrôle des armes à feu et une nouvelle loi pour punir plus sévèrement les crimes haineux.

Cela dit, depuis le retour à la vie active de Lucien Bouchard, en février, les questions du Bloc québécois avaient pris une saveur nettement plus québécoise. Cette tendance s'était encore accentuée dernièrement, depuis l'intervention d'une entente entre le PQ, l'ADQ et le Bloc.

## Le comité du Patrimoine ne propose pas de nouvelles avenues pour la SRC

CHANTAL HÉBERT  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

La Société Radio-Canada devra attendre qu'Ottawa ait atteint ses objectifs de réduction du déficit avant de pouvoir compter sur un financement prévisible et stable. D'ici là, elle devrait continuer de s'acquitter de son mandat « de la façon la plus rentable possible ».

Ces deux recommandations du comité parlementaire du Patrimoine, les premières du rapport, résumant bien l'esprit de l'ensemble du document de 106 pages déposé hier par sa majorité libérale au terme d'un an et demi de délibérations.

Pour l'essentiel, le comité a convenu que la radio-télévision publique est un flambeau national qui vaut la peine d'être préservé, mais il a laissé à d'autres groupes, à d'autres études et à la SRC elle-même le soin de trouver à quelle source alimenter sa flamme.

Dans un environnement budgétaire où l'oxygène se fait rare et où les canaux se multiplient, le comité ne préconise pas de changements aux activités de la SRC. Le gouvernement devrait cependant s'entendre avec Radio-Canada pour réinterpréter son mandat.

Il n'identifie pas non plus de nouvelles sources de financement pour la SRC. À la place, il recommande à Radio-Canada de n'exclure aucune avenue pour joindre les deux bouts. En matière de production d'émissions canadiennes, la moitié d'un nouveau fonds créé à même des cotisations versées par les entreprises de distribution devrait être à la disposition de la SRC, précise-t-on.

Selon des prévisions divulguées dans la foulée du dernier budget fédéral, la SRC serait promise à une amputation d'un tiers de ses budgets au cours des prochains exercices financiers.

À la toute dernière minute, le comité a renoncé à recommander que l'écart entre le financement des réseaux français et anglais de Radio-Canada soit réduit et que les deux réseaux soient administrés comme des opérations différentes.

Ces deux propositions, qui émanaient du Bloc québécois, avaient obtenu l'assentiment de la majorité libérale. Mais quand la formation souverainiste a décidé, il y a quelques jours, de produire une opinion dissidente, les libéraux ont décidé de les éliminer de leur rapport majoritaire.

« Ce n'était pas une de nos priorités, a expliqué le président du groupe, John Godfrey, en précisant qu'il avait vu ces recommandations comme des concessions accordées en échange de l'appui du Bloc au rapport majoritaire. « Moi, je croyais qu'on pouvait faire cause commune sur la nécessité de la radiotélévision publique », a-t-il indiqué.

Dans son rapport minoritaire, le Bloc reprend à son compte plusieurs des recommandations du rapport majoritaire, y compris celles que les libéraux ont éliminées après son départ. Le Bloc justifie sa dissidence en signalant que le mandat actuel de la SRC « nie l'existence du peuple québécois et de sa culture, le reléguant au simple statut de communauté linguistique régionale ».

Le Parti réformiste recommande pour sa part la fermeture des réseaux de télévision de la SRC d'ici mars 1998 et la commercialisation des réseaux radio d'ici l'an 2000.

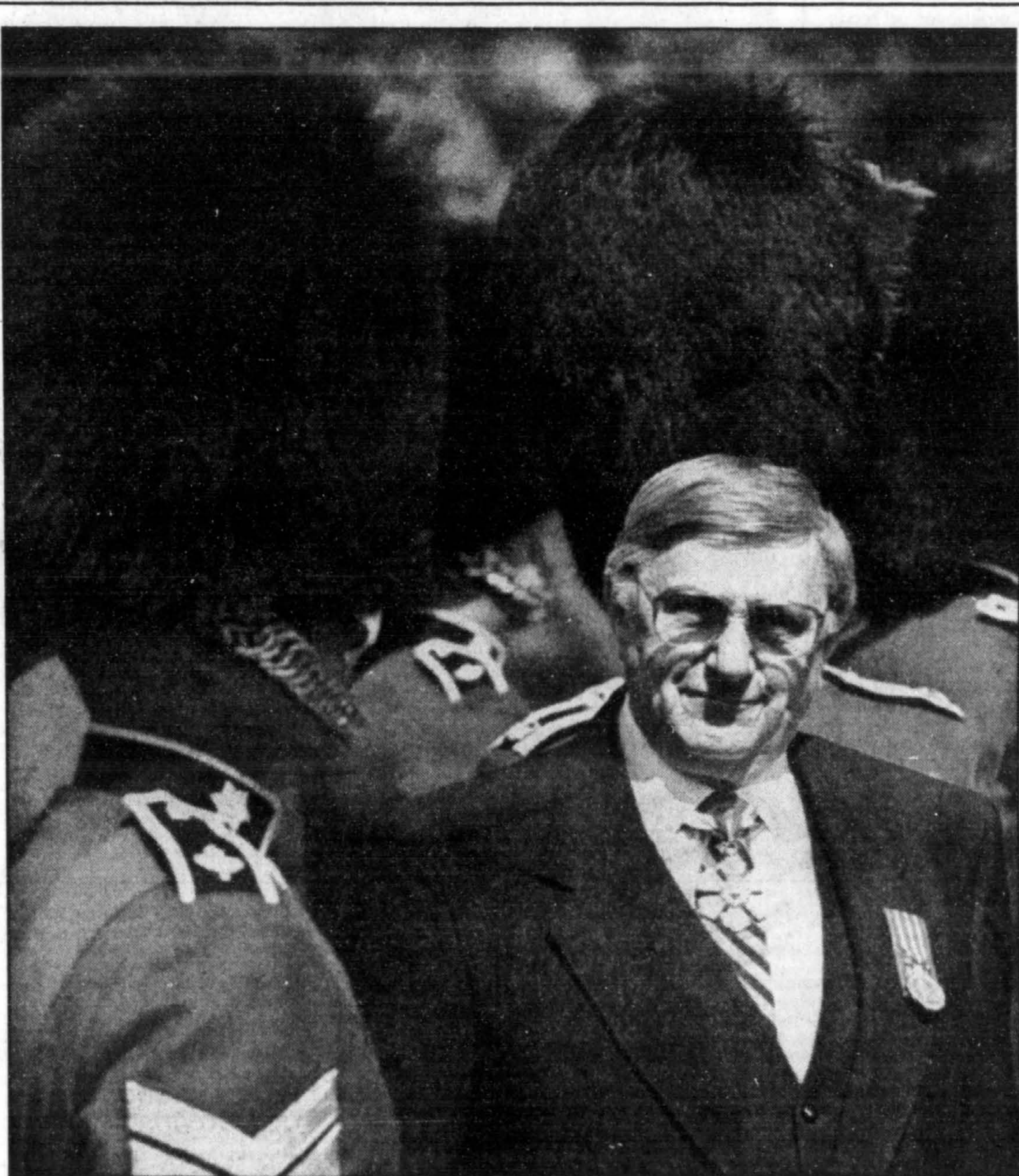


PHOTO PC

### Le changement de la garde

Le gouverneur général, M. Roméo LeBlanc, a passé la garde en revue, hier, à sa résidence officielle d'Ottawa. Il marquait ainsi le début de la période annuelle du changement de la garde dans la capitale.

## Télé par satellite : deux comités ouvrent la porte à l'émission de licences dès septembre

GILLES GAUTHIER  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Même s'il doute de la légalité des gestes posés par le cabinet Chrétien, le Sénat a désavoué hier le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et a demandé que des licences soient émises pour la radiodiffusion directe à domicile à partir des satellites. La majorité libérale aux Communes a aussi suggéré que des permis soient attribués.

Ils donnent ainsi leur aval au décret du gouvernement Chrétien qui renversait une décision du CRTC et permettait à la compagnie Power DirecTV d'avoir accès à ce marché.

Le président du CRTC, Keith Spicer, avait affirmé le 6 juin dernier que ce décret était illégal. Le comité du Sénat écrit dans son rapport qu'il « ne peut rejeter les solides arguments qui lui ont été présentés » et selon lesquels le procédé utilisé par le cabinet « est inconstitutionnel ».

« Si cette conclusion est juste — et seul un tribunal peut trancher — il

semble qu'un long débat risque de s'ensuivre et tout le monde y perdra, en particulier l'utilisateur final, c'est-à-dire le consommateur canadien », ajoute le Sénat pour justifier l'ambiguïté de son rapport.

Il estime de plus que l'article 4 du décret, par lequel le gouvernement donne des ordres précis au CRTC, organisme autonome, « est inconstitutionnel et invalide ».

Le comité du Sénat et les députés du parti au pouvoir siégeant au comité du Patrimoine rejettent tout de même l'ordonnance d'exemption rendue publique par le CRTC en juillet 1994. Cette ordonnance signifiait qu'il n'était pas nécessaire d'obtenir une licence pour offrir ce service si certaines conditions étaient respectées, dont l'utilisation d'un satellite canadien.

Quelques semaines plus tard, le gouvernement Chrétien demandait s'il ne fallait pas permettre la concurrence et l'utilisation d'un satellite étranger. « Il a décidé à mi-parcours de changer sa politique », écrit le Sénat. Le cabinet a embauché un trio de contractuels, Gordon Ritchie, Robert Rabinovitch et l'avocat Roger Tassé, qui s'est dit entièrement d'accord avec les vues du

gouvernement et a préparé le décret permettant de les réaliser. Ce décret devait être soumis à la Chambre et au Sénat, qui avaient 40 jours pour donner leur opinion.

Seule la compagnie Expressvu s'était prévaluée, le 15 décembre 1994, de l'autorisation et prévoyait offrir le service à compter du début de septembre. Power DirecTV, associée à l'américaine Hughes, veut utiliser un satellite américain et ne sera pas prête à diffuser avant l'automne.

Le président du CRTC, Keith Spicer, avait précisé lors de ses comparutions que les délais prévus par les règlements de l'organisme ne permettraient pas d'attribuer des licences avant les derniers jours de l'année.

Dans leurs rapports, Sénat et majorité libérale demandent, afin d'amaigoyer Expressvu, qui menace d'interrompre ses poursuites, d'expédier la procédure afin que les licences soient données le 1<sup>er</sup> septembre au plus tard.

Le Bloc québécois rend son rapport public ce matin. On peut présumer qu'il présente une opinion dissidente. Le cabinet peut émettre de nouveaux décrets tenant compte des avis exprimés.

## Une démocratie si fragile !

Lorsque le président Jean-Bertrand Aristide a repris le pouvoir en Haïti, c'était le retour à la légitimité après trois ans de dictature militaire. Ce dimanche, les élections législatives et municipales signifiaient le retour à la démocratie.

La campagne s'est déroulée avec un minimum de violence, ce qui est déjà remarquable pour un pays où l'intimidation politique est monnaie courante. Mais c'est trop tôt pour crier victoire, car ce calme ne reflète peut-être que la présence des soldats des Nations unies, c'est-à-dire de forces de l'ordre incapables de tremper dans la corruption politique.

Une autre raison qui expliquerait ce calme est que la politique partisane a été désorganisée par l'expulsion de la junte militaire et la dissolution de l'armée. Cela a entraîné la déconfiture des attachés et de toute la fange politique qui faisait les basses besognes des chefs de l'armée. Mais leur déroute ne signifie pas leur disparition de la scène politique. Il est possible, qu'entre les élections de dimanche et le second tour, quatre semaines plus tard, ils voient mieux quels sont les adversaires à éliminer pour ne pas être inquiétés, voire pour participer de nouveau au pouvoir à l'avenir.

Si la violence électorale devait reprendre entre les deux tours de scrutin, le gouvernement pourrait être débordé. Il y a eu une recrudescence de la criminalité en Haïti depuis le re-

tour à la légitimité constitutionnelle. C'est un phénomène qui n'a, en soi, rien de très inquiétant. Il est assez normal que le petit criminel s'enhardisse lorsque l'appareil répressif de l'État disparaît. Même s'il se fait arrêter au cours d'un larcin, il n'a plus besoin de craindre un système de justice sommaire et brutal. Au pire, il se retrouvera en prison où il sera au moins nourri une fois par jour.

Quant à ce petit criminel, il n'est guère une menace pour la société, puisqu'il travaillerait volontiers pour vivre et pour faire vivre ses proches s'il en avait vraiment le choix. Or, des décennies d'injustice et de mauvaise gestion économique ont été suivies par plusieurs années de sanctions économiques des Nations unies, qui ont appauvri encore davantage tous les Haïtiens, à l'exception de ceux qui avaient les moyens politiques ou économiques de contourner l'embargo.

La fin de la dictature a permis à certaines entreprises de rouvrir, car elles peuvent de nouveau importer ce dont elles ont besoin et exporter leur production. Mais elles tournent au ralenti et le chômage reste à un niveau extrêmement décourageant. La situation pourrait changer rapidement si le retour à un gouvernement démocratique, qui manifeste un réel intérêt pour la justice sociale, était suivi par une reprise des investissements étrangers et de l'aide au développement.

Mais la déchéance de la vie publique en Haïti est allée trop loin pendant trop longtemps pour que les bailleurs de fonds étrangers manifestent rapidement leur intérêt. Ils veulent un

minimum de garanties quant à la gestion gouvernementale et à la sécurité publique.

Un nouveau Parlement, capable de collaborer avec le président Aristide, pourra aller très loin dans ce sens. Peu importe son orientation politique générale, pour autant qu'il comprenne l'importance d'assurer les services gouvernementaux essentiels. Parmi ces services, il y a, bien entendu, la sécurité publique, dont les carences actuelles font planer une menace sur le processus démocratique et sur le développement économique.

Les États-Unis sont à former le nouveau corps de police, dont la première volée de 400 agents a été assermentée, récemment, par le président Aristide; mais il y a des tiraillements entre M. Aristide et les Américains quant à cette formation. Le nouveau parlement devra trancher. Dans le contexte haïtien, un corps policier trop étroitement lié à l'étranger ou au président est un sujet d'inquiétude. Le parlement, en revanche, pourrait mieux insister sur le fait que la police doit être au service de l'État et non du gouvernement.

Comme dans n'importe quel autre pays, tout se tient : justice, sécurité et développement doivent avancer ensemble. Mais en Haïti, tout est beaucoup plus fragile qu'ailleurs et un malheur pourrait vite survenir. N'empêche que si les prochaines élections se déroulent avec un minimum d'ordre, les Haïtiens pourront, pour la première fois depuis longtemps, regarder l'avenir avec un peu d'optimisme.

Frédéric WAGNIÈRE

## Ouache !

Au nom de l'humour, le Musée Juste pour Rire est prêt à tout, y compris à la plus basse mesquinerie. La petite histoire de sa prochaine exposition sur les aveugles n'est pas du tout comique. Elle est plutôt du genre à soulever le cœur.

L'exposition devait culminer avec un repas pris dans l'obscurité. Or, une petite bibliothèque pour aveugles organise déjà pour des fins de financement des dégustations dans le noir. Pour s'assurer de l'exclusivité de la formule, la bande à Rozon a sorti ses canons : une lettre sommant la bibliothèque de cesser ses soupers en black-out. Qui plus est, son avocate a prétendu agir au nom du Regroupement des aveugles et amblyopes, qui ne lui a jamais rien demandé. Et sa lettre ne fait même pas allusion à l'identité de son véritable client.

La stratégie de la menace ayant échoué, le Musée a décidé de troquer le bâton pour la carotte. Si elle acceptait d'abandonner ses repas, la bibliothèque allait récolter quelques miettes de l'exposition. La proposition est résumée dans une missive que M. Rozon aurait intérêt à conserver si jamais il lui vient l'idée de fonder un musée de l'hypocrisie : c'est un modèle du genre.

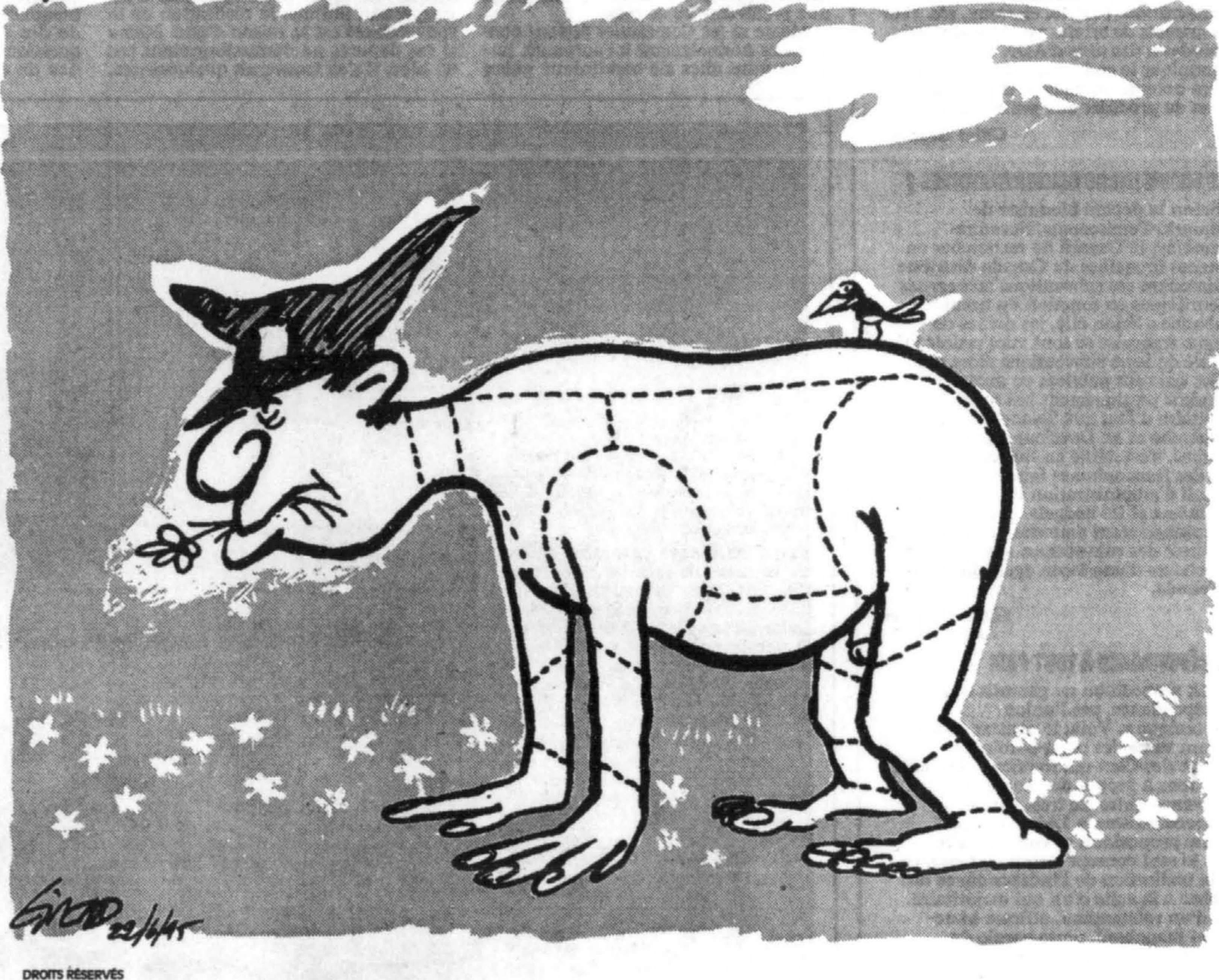
Toute l'offensive ayant échoué, le volet gastronomique de l'exposition *Dialogues dans le noir* a été retiré du programme. Mais cette histoire laissera des traces. Car l'image de ce musée controversé vient d'en prendre un coup.

Du'une institution née grâce à une généreuse injection de fonds publics, et qui mise sur d'autres fonds publics pour sa survie, soit prête à écraser un petit organisme plutôt dépourvu, ce n'est pas bien joli. Qu'elle n'ait même pas songé à contacter les responsables de la bibliothèque, choisissant plutôt de débarquer avec ses gros sabots et ses grosses menaces, cela en dit long sur son éthique et sur sa conscience sociale.

Du'elle soit allée jusqu'à s'abriter derrière une autre organisation charitable, frôlant la fausse représentation, cela n'arrange rien. Et qu'elle n'ait même pas songé à payer décemment les hôtes et hôtesse non voyants qui travailleront à l'exposition, se limitant à la maigre obole du programme PAIE, cela confirme que le musée se fiche éperdument des aveugles et ne pense qu'à faire son profit sur leur dos. L'humour est une noble cause, mais il y a des limites. Le Musée les a largement dépassées.

Agnès GRUDA

## LA SQ EN MORCEAUX ... SUIVEZ LE POINTILLÉ



DROITS RÉSERVÉS

## La boîte aux lettres

### Intégrisme ou intégrité ?

Je me dois, puisque mon nom se trouve cité dans la rubrique *Opinions* du dimanche 11 juin dernier sous le titre « L'intégrisme ou le pouvoir », d'apporter certaines précisions qui aideraient à voir plus clair dans un problème, hélas !, douloureux et dramatique !

Je comprends la souffrance d'un père et d'une mère qui perdent leur enfant. Je comprends également que l'on ne puisse pas taire une révolte qui ne semble pas prête à composer avec la situation. Mais j'ai du mal à comprendre les écarts de langage, l'agressivité et l'injure. Faut-il rappeler que les injures de Mme Azoulay s'adressent en réalité à toute la communauté que je représente et surtout à son mari qui, lui, en fait partie.

Ceci étant, rappelons tout de même que mon intervention s'est limitée à donner l'avis officiel de la halakha, loi normative du judaïsme. Cette loi, toute personne qui se réclame du judaïsme se doit de l'appliquer et nul ne saurait la contourner.

Cependant, le problème central fut d'établir le statut de l'enfant à savoir si, au regard de la loi, il était considéré juif. Mais la preuve matérielle de la conversion de Mme Azoulay et de la célébration du mariage religieux ne pouvait être fournie. Car, prétendant, étant donné le temps écoulé, plus de vingt ans depuis le mariage célébré à Paris, ainsi que les déplacements de Paris à Montréal, les démarches allaient être longues et difficiles. J'ajoute qu'un des proches des Azoulay s'est permis de me communiquer un témoignage téléphonique prétendant avoir assisté à leur mariage religieux. Mais il ne fut, à aucun moment, en mesure de m'indiquer le nom de la synagogue ni celui du rabbin célébrant afin de procéder aux vérifications qui s'imposent.

Il est d'ailleurs inutile de rappeler que le texte même de Mme Azoulay que *La Presse* a publié nous fournit la preuve de non conversion de Mme Azoulay puisqu'elle l'admet elle-même. L'article allègue injustement que j'ai

personnellement communiqué avec des responsables du salon funéraire Chesed Shel Ems, de la Communauté Sainte Association. Non que j'aurais adopté une position différente de celle prise par le responsable de notre Hébra Qaddicha que j'approuve totalement et félicite pour son dévouement, sa droiture, son esprit de compréhension dans le traitement d'une situation aussi délicate, mais je le signale simplement pour rappeler les faits.

Je remarque par ailleurs qu'à aucun moment on ne fait mention de notre disponibilité pour solliciter l'aide des autorités rabbiniques françaises afin de nous fournir les pièces officielles requises, « non des fausses », qui nous auraient permis de procéder à l'enterrement. Monsieur Azoulay doit se souvenir tout de même des encouragements et des apaisements que je lui ai alors prodigués, malgré ses propos agressifs.

À qui doit-on s'en prendre ? Est-ce à nous, gardiens de la halakha, d'adopter le point de vue de Mme Azoulay ? Ou bien est-ce le courage d'assumer les conséquences d'un choix libre qui lui a fait défaut ? Cette dernière n'a jamais osé regarder la vérité en face.

David SABBAH  
Grand Rabbin

### Chronologie des événements

Je regrette fortement que l'« opinion » de Mme Claudine Azoulay publiée dans *La Presse* du 11 juin m'oblige à rappeler des faits qui sont tout aussi pénibles à sa famille qu'à moi-même. En ma qualité de responsable de la Hébra Qaddicha pour les juifs francophones, je dois dire que j'ai été contacté le vendredi 6 janvier par R' Grunwald, du salon funéraire Hessed Chel Ems, de la rue Beaumont, pour me signaler que la famille Azoulay souhaitait avoir un service religieux séparé.

Immédiatement, j'appelle alors au domicile des Azoulay. C'est le beau-frère de Mme Azoulay qui répond et me dit que les parents du défunt sont

perturbés et ne peuvent répondre à mes questions. Le samedi soir, après le Chabbat, je téléphone de nouveau aux Azoulay; ils ne peuvent toujours pas me répondre et c'est le beau-frère qui est au téléphone. Aux questions de routine que je lui pose, il ne peut ou ne veut fournir de réponse. Je décide donc de rappeler le dimanche matin.

Vers 8 heures 30, je reçois un coup de téléphone m'informant que Claudine, la mère du défunt, n'est pas juive (la filiation juive est transmise par la mère, selon la halakha, loi juive).

J'appelle M. Grunwald, du salon funéraire, pour l'aviser qu'il y a une possibilité que nous ne soyons pas en mesure de célébrer l'office religieux pour le jeune Azoulay. Le beau-frère étant présent prend le téléphone et reconnaît bien ma voix (pas celle du Rabbin Sabbah, comme le prétend Mme Azoulay).

Le beau-frère prétend alors que Mme Azoulay et son fils sont convertis en Israël. Je lui réponds : « Pas de problèmes, les bureaux sont ouverts le dimanche en Israël, donnez-moi le nom de la ville où cela c'est passé... » Il se ravise alors et me dit que la conversion a été faite en France, (nous savons que les conversions en France sont extrêmement difficiles). Je réclame alors le certificat de conversion et le certificat de mariage, documents que je n'ai jamais reçus et pour cause.

Le rabbin Solem Newman, du salon Beaumont, prenant conscience du problème qui se posait alors pris avis du rabbin de sa communauté, Rabbin Newman, du Grand Rabbin des ashkénazes, Rabbin P. Hirsprung, et du Grand Rabbin, D. Sabbah, qui émitent alors tous les trois l'avis officiel de la halakha, à savoir : « L'enfant suit le statut de sa mère; il est juif si la mère est juive. »

Une question se pose à ce stade : pourquoi Mme Azoulay tenait-elle tant à faire célébrer les funérailles dans le judaïsme orthodoxe ?

Le grand-père a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que son petit-fils soit en règle avec le judaïsme. De plus, durant la longue et pénible maladie de son fils, l'entourage immédiat de Mme Azoulay n'a pas cessé de la supplier de

laisser régulariser sa situation face à la loi juive. Pourquoi ce refus ?

Nessim BOUZAGLO  
responsable de la Hébra Qaddicha

### Désintégration de l'intégrisme ?

Tâche délicate que celle d'avoir à réagir au cri de douleur d'une mère déchirée par l'épreuve la plus cruelle qui puisse atteindre une famille : la perte d'un enfant. Faut-il répondre à ce cri de détresse ? La décence n'exigerait-elle pas un silence devant le désarroi ? Le lecteur averti aura su faire la part des choses : dans le débat cornélien raison-sentiments, les sentiments l'ont emporté, une mère a « vidé son sac ».

Mais qu'en est-il du lecteur « profane » ? Y a-t-il eu profanation ? Est-ce que le judaïsme rime vraiment avec intégrisme ? NON. À condition toutefois d'accepter que la raison puisse dompter les sentiments.

Madame, si j'ai finalement opté pour une réponse à votre attente, c'est que je fais mienne votre motivation : « pour que jamais aucun père juif n'ait à vivre ce que mon mari a vécu ce dimanche fatidique ». Pour cela, il faut accepter que la pratique du judaïsme est régie par des règles, des lois, des principes, d'une cohérence incontestable. C'est cette cohérence qui est remise en cause !

De quel droit ? Pour avoir le droit d'édicter les règles de comportement d'un groupe humain quelconque, il faut d'abord faire partie de ce groupe, et ensuite, recevoir de ce groupe l'investiture qui autorise de légiférer.

Le judaïsme orthodoxe vous semble strict, et vous avez raison, il l'est, il se doit de l'être. Personne n'est contraint d'y adhérer — bien au contraire. Vos convictions vous ont interdit de vous prêter à une conversion. Le respect que vous avez de vos convictions vous honore. Acceptez cependant que les autres aussi aient droit au respect de leurs propres convictions.

La définition traditionnelle d'un Juif (orthodoxe puisqu'il faut préciser) est

simple : « Est Juif quiconque est né d'une mère juive, ou quiconque a été converti (par une autorité dûment habilitée) ». Il s'ensuit que les autorités rabbiniques compétentes, responsables et cohérentes n'acceptent d'officier exclusivement que lorsqu'il s'agit d'un juif, lors des cérémonies de circoncision, Bar Mitsva, mariage et décès.

Encore une fois, je ne parle ici que du judaïsme traditionnel, celui que l'on qualifie d'orthodoxe, étymologiquement : qui suit la norme droite, non déviée. Certes, de nos jours, il existe d'autres tendances au sein du judaïsme, mais il faut convenir de l'incohérence d'une attitude qui consiste à mener toute une vie en dehors de l'orthodoxie, et de se réclamer de cette orthodoxie lors de l'inhumation.

Je reste persuadé que s'il y avait eu TRANSPARENCE, toute l'ambiguïté de la situation aurait été levée. Je m'explique : Si les autorités Rabbiniques et communautaires avaient été au courant du fait que Samuel (que son âme repose en paix), bien que n'étant pas juif, avait les rapports du judaïsme que vous décrivez à savoir très fort sentiment d'appartenance et éducation religieuse de base, ces autorités auraient fait en sorte de régulariser sa situation, et il aurait été juif à part entière en fait et en droit.

Malheureusement, la famille a décidé qu'une circoncision et une Bar Mitsva suffisaient à définir un juif. Les autorités officiant lors de ces cérémonies étaient-elles au courant de la non conversion de la mère ? S'agit-il d'autorités « orthodoxes » habilitées ?

Il me faut parfois reconnaître que dans la situation, il aurait dû y avoir un support moral, une présence humaine qui aurait pu conseiller et suggérer des alternatives. Peut-être que ce support a été offert ? Peut-être que, dans le remous causé par la situation, on a décidé de ne pas vouloir traiter avec des personnes dont l'attitude offensait profondément ? Mais, quoi qu'il en soit, l'orthodoxie juive n'est pas en cause : c'est une question de sensibilité individuelle des personnes.

Joseph GABAY  
prés. Comm. séparade du Québec



## L'EXPRESS INTERNATIONAL

### PRISONNIERS

#### Arafat jeune

Le chef de l'OLP, Yasser Arafat, a jeûné hier pour manifester son soutien aux Palestiniens détenus par Israël, dont un nombre croissant observe une grève de la faim pour exiger leur libération. Plusieurs centaines de prisonniers se sont joints hier à ce mouvement lancé depuis quatre jours, tandis que des milliers de Palestiniens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie occupée jeûnaient en signe de solidarité. Environ 300 prisonniers du centre de détention militaire de Ketzio, dans le désert du Néguev (sud d'Israël), ont cessé de s'alimenter, a indiqué l'association des prisonniers à Bethléem en Cisjordanie. Dans la prison de Beersheba, également dans le sud d'Israël, 154 détenus ont également rejoint le mouvement. La grève de la faim a été lancée dimanche par les 700 prisonniers de Jenid, près de Naplouse (nord de la Cisjordanie).

d'après AFP

### CORÉE

#### Du riz pour Pyongyang

Les États-Unis se sont félicités hier de l'accord sur la livraison par la Corée du Sud de 150 000 tonnes de riz à son voisin, la Corée du Nord, en vertu d'un accord signé hier par Pyongyang et Séoul à Pékin. « Nous accueillons favorablement cet accord et nous encourageons les deux pays à poursuivre des contacts directs », a déclaré le porte-parole du département d'État, Nicholas Burns. Il s'agit du premier envoi de riz par le régime sud-coréen à son rival communiste du nord depuis la fin de la guerre de Corée, en 1953. M. Burns a ajouté que les deux pays avaient prévu de « se rencontrer à nouveau en juillet pour continuer à discuter de la fourniture par la Corée du Sud d'aide alimentaire à la Corée du Nord ». L'accord devrait permettre au Japon d'offrir à son tour 300 000 tonnes de riz à la Corée du Nord, qui souffrirait de graves pénuries alimentaires.

d'après AFP

### ALGÉRIE

#### Voiture piégée

L'explosion d'une voiture piégée hier matin dans une cité populaire de Constantine a blessé légèrement 13 personnes, dont cinq enfants, ont annoncé hier les services de sécurité. L'immeuble visé abritait des familles de policiers, selon des informations non confirmées. Cet attentat est le deuxième perpétré à Constantine en quatre jours. Dimanche, un journaliste de la radio locale de Constantine, Ahmed Takouchet, dit « Hakim », 30 ans, avait été égorgé dans la cité Ziada. Les groupes islamistes armés ont multiplié les attaques à la voiture piégée au cours des dernières semaines, notamment contre des forces de sécurité et leurs familles. L'attentat de Constantine intervient alors que la presse d'Algérie fait état depuis plusieurs jours de contacts entre la présidence et des dirigeants du Front islamique du salut en vue d'un arrêt des violences.

d'après AFP

### CHINE

#### Taxe sur l'héritage

La Chine, dont le nombre de millionnaires s'accroît d'année en année, a décidé d'imposer prochainement une taxe sur l'héritage, a annoncé hier l'agence Chine Nouvelle. Selon le projet, tous les biens mobiliers, immobiliers et les titres de propriétés seront imposés, a précisé un responsable, qui n'a cependant pas fourni d'indications sur le barème. Dans les années 50, la Chine était plongée dans les expériences collectivistes de Mao, qui avait aboli tout droit à la propriété privée. Les héritages se résument à peu de chose. En revanche, avec l'introduction des réformes économiques de Deng Xiaoping au début des années 80, le niveau de vie des Chinois a connu une croissance rapide et les millionnaires ont désormais dépassé le million.

d'après AFP

### GRENADE

#### Élections disputées

Des élections générales qui se déroulaient mardi à la Grenade ont débouché sur des résultats provisoires très serrés donnant l'avantage au Nouveau Parti national (NPP) de Keith Mitchell avec six sièges sur 15, alors qu'il restait encore deux sièges à pourvoir. Le NPP est suivi par le parti du premier ministre sortant George Brizan, le Congrès national démocrate (NDC) fort de cinq sièges, et par la formation de l'ancien premier ministre Sir Eric Gairy, le Parti travailliste unifié de la Grenade (GULP), avec deux sièges. À la suite d'un coup d'État interne en octobre 1983 au cours duquel le premier ministre Maurice Bishop, favorable aux relations avec Cuba, avait trouvé la mort, l'armée avait pris le pouvoir mais avait dû le céder devant l'invasion américaine de l'île le mois suivant. En 1984, M. Gairy avait retrouvé son île et le pouvoir dont il avait été chassé en 1979 par un coup d'État de gauche.

d'après AFP

# Bras de fer entre Tchernomyrdine et l'armée sur la paix en Tchétchénie

Agence France-Presse  
MOSCOU

Un bras de fer s'est engagé hier entre les militaires russes, partisans d'une poursuite de la guerre en Tchétchénie pour éliminer toute velléité indépendantiste, et le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, fermement décidé à arrêter les combats et à négocier les conditions de paix.

Après une spectaculaire prise d'otages (1 500 personnes) à Boudennovsk (sud de la Russie) par un commando tchétchéne, qui s'est terminée par la mort de quelque 150 personnes, la libération des autres otages, et le retour des preneurs d'otages en Tchétchénie, Moscou avait décidé d'ouvrir des négociations à Grozny pour arrêter définitivement les combats dans la république caucasienne.

Viktor Tchernomyrdine a annoncé hier devant la Douma (chambre basse) qu'il prenait lui-même la tête des négociations russo-tchétchénes et qu'il était prêt à discuter avec « toutes les personnes nécessaires » si cela pouvait aider à résoudre le conflit.

Il laissait ainsi supposer qu'il était éventuellement d'accord pour négocier directement avec le président indépendantiste tchétchéne Djokhar Doudatev, ennemi principal des militaires russes engagé depuis six mois dans une guerre meurtrière en Tchétchénie, où l'armée a perdu beaucoup d'hommes.

Alors que le processus de paix était lancé depuis mardi, qu'un cessez-le-feu était décrété jusqu'à demain et que le numéro deux tchétchéne Ousmane Imalev avait annoncé « la fin de la guerre », le commandant en chef des forces russes en Tchétchénie, le général Anatoli Koulikov, a brusquement hier remis en cause les avancées russo-tchétchénes.

M. Koulikov sommat la direction indépendantiste de lui livrer dans les trois jours le chef du commando, Chamyl Bassaiev, et se réservait « le droit de reprendre les combats » si une déclaration condamnant son action et promettant sa livraison n'était pas faite avant 18 h locales.

« Les représentants du gouvernement russe à Grozny se réservent également le droit de quitter la table des

négociations », avait ajouté M. Koulikov, qui participe aux discussions à Grozny.

Aucune réponse des Tchétchénes n'était parvenue en fin de soirée. Mais les déclarations de la direction militaire russe en Tchétchénie ont été désavouées très fermement par le chef du gouvernement.

« Le général Koulikov n'est pas habilité à prendre une décision sur la cessation du moratoire, car les combats ont été suspendus sur ordre du chef du gouvernement », a déclaré le porte-parole du premier ministre, Viktor Konnov.

« Le moratoire reste en vigueur et les pourparlers se poursuivent », a-t-il ajouté.

Enfin, « si la partie russe exige la livraison de Chamyl Bassaiev en tant que criminel, ce n'est pas un prétexte pour reprendre les combats », a relevé M. Konnov, cité par ITAR-TASS.

Si l'issue de ce bras de fer est vitale pour l'avenir de la paix en Tchétchénie, il risque aussi de se transformer en véritable crise politique.

À la Douma, les députés ont voté

hier une motion de censure au gouvernement de M. Tchernomyrdine, permettant au président Eltsine de soutenir son chef de gouvernement en rejetant le vote de la Douma, de remercié M. Tchernomyrdine ou de licier certains ministres.

La direction militaire russe et de nombreux nationalistes sont furieux que M. Tchernomyrdine ait accepté de laisser partir impunis les preneurs d'otages.

« Les militaires ont beaucoup perdu dans la guerre. Ils ont soif de vengeance et se moquent d'un règlement politique », relevait notamment à Moscou Dmitri Trenin, analyste à la Fondation Carnegie pour la paix.

Les exigences de M. Koulikov sont bien trop élevées pour être acceptées par les indépendantistes et il le sait, relevait un député de la Douma spécialiste des relations ethniques.

« Si les leaders russes ne font pas preuve de sagesse, de réflexion à long terme et d'humanité, les actes terroristes peuvent se reproduire comme mesure de rétorsion n'importe où en Russie », a-t-il déclaré.

# Sarajevo reçoit enfin du ravitaillement Ottawa proteste contre le blocus de son contingent à Visoko

d'après AFP

SARAJEVO

Un convoi d'aide humanitaire transportant 120 tonnes de farine, le premier depuis un mois, est arrivé hier après-midi à Sarajevo, suivi peu après de deux autres convois de l'ONU.

Pendant plus de quatre semaines, les forces serbes de Bosnie avaient refusé de laisser passer les convois, devenus l'unique moyen d'approvisionnement de Sarajevo après la fermeture du pont aérien humanitaire début avril, toujours sous la pression des forces sécessionnistes serbes de Pale.

Quatre puissants camions Volvo blancs, trainant de grandes remorques bâchées, ont franchi sans problème le point de contrôle serbe Sierra One à proximité de la ville de Kiseljak et, escortés par la police serbe bosniaque, ont poursuivi leur chemin jusqu'à Sarajevo, en parcourant une vingtaine de km dans les territoires sous contrôle des forces de Pale.

Arrivés dans la capitale assiégée, ils ont été déchargés immédiatement à la grande boulangerie industrielle dont la production avait été réduite de moitié il y a une semaine, faute de matières premières.

Un deuxième convoi alimentaire du Haut Commissariat pour les réfugiés est parvenu à Sarajevo. Un troisième est allé approvisionner les zones sous contrôle serbe dans les environs de Sarajevo. Le HCR s'attendait à recevoir aujourd'hui du carburant diesel, qui chauffe les fourneaux de la boulangerie.

C'est la première fois que ces convois ont suivi une nouvelle procédure pour passer par les territoires sous contrôle serbe, en subissant une seule vérification au point de contrôle serbe Sierra One.

Un autre convoi parti de Belgrade est arrivé mardi dans l'enclave musulmane de Srebrenica (nord-est de la Bosnie), a-t-on précisé à l'ONU. Un total de dix convois du HCR étaient prévus hier dans l'ensemble de la Bosnie.

Dans la soirée, un tir de mortier serbe ayant touché le faubourg de Dobrinja, à l'ouest de Sarajevo, a fait six morts et 15 blessés, selon le ministère bosniaque de la Santé. En milieu de journée, un autre tir de mortier serbe avait fait cinq blessés sur un marché du centre-ville. Dimanche, ce sont sept personnes qui avaient été tuées et une



PHOTO REUTERS

Un Casque bleu français marche à côté d'un camion transportant de la farine destinée aux habitants de Sarajevo.

douzaine blessées par un obus tiré sur Dobrinja, un quartier proche de l'aéroport et des lignes serbes.

Par ailleurs, les quelque 560 Casques bleus canadiens bloqués depuis la fin de la semaine dernière à Visoko par les forces bosniaques ont pu être ravitaillés dans la nuit, a précisé la Force de protection de l'ONU.

Cependant, l'armée bosniaque a interdit l'atterrissage d'hélicoptères des Casques bleus dans ce camp, menaçant d'abattre l'appareil qui passerait outre.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, André Ouellet, a exhorté le gouvernement bosniaque à permettre au contingent canadien de circuler librement et en sécurité à Visoko.

Les forces canadiennes sont « résolues à mener à bien le mandat de l'ONU », a indiqué M. Ouellet, qualifiant de « totalement inacceptables » les menaces de l'armée bosniaque de pilonner la base de Visoko ou d'ouvrir le feu sur les Canadiens.

Par ailleurs, le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic, a dénoncé « la capitulation de l'ONU en Bosnie », après que deux avions des forces serbes de Bosnie eurent attaqué hier, selon la radio bosniaque, la localité de Visoko, au nord de Sarajevo.

« Après que les Nations unies eurent démantelé les zones de regroupement de armes lourdes autour de Sarajevo, cela signifie que la zone d'interdiction de vol est en danger », a-t-il déclaré.

L'opération de l'aviation serbe sur Visoko, si elle est confirmée, suit de près le refus du commandant en chef des forces de paix en ex-Yougoslavie, le général Bertrand Janvier, d'autoriser l'OTAN à bombarder l'aéroport de Banja Luka, contrôlé par les forces serbes bosniaques, a-t-on appris de sources de l'ONU.

L'OTAN avait demandé l'autorisation en présentant des preuves de violation par les Serbes de l'interdiction de survoler la Bosnie.

Selon de bonnes sources, le général Janvier a promis aux Serbes qu'il n'y aurait plus de frappes aériennes à la suite de la libération des 26 derniers otages.

## ► REPÈRES □ Haïti

# Redonner confiance aux investisseurs

ANDRÉ VIOLLAZ  
de l'Agence France-Presse  
WASHINGTON

Les États-Unis espèrent que la tenue des premières élections libres en Haïti depuis le départ de la junte militaire vont enfin convaincre les investisseurs de miser sur le développement de la république caribéenne.

Une délégation américaine, d'une trentaine de personnes, va suivre « à la demande du président Bill Clinton » le premier tour des élections locales et législatives, dimanche.

L'envoi de cette délégation, qui comprendra notamment des membres du Congrès américain, marque l'importance accordée par Washington à ces consultations « symbole, à nouveau, de l'appartenance d'Haïti aux nations démocratiques du monde », a souligné Stanley Schrager, porte-parole de l'ambassade US à Port-au-Prince.

« Les États-Unis sont fiers de jouer un rôle impartial dans ces élections », a-t-il dit.

Ce scrutin parachève aussi un des rares succès du président Bill Clinton en politique étrangère, malgré les frictions qui apparaissent de temps à autre entre l'administration américaine et le président Jean-Bertrand Aristide.

Sur la plupart des autres dossiers d'actualité, comme la Bosnie, le chef de l'exécutif est réduit à l'impuissance ou systématiquement contrecarré par

ses adversaires républicains au Congrès. Les responsables américains reconnaissent que les investisseurs privés, d'abord préoccupés par la sécurité, n'iront au-delà des promesses qu'une fois la situation politique normalisée.

En ce sens, la passation de pouvoirs intervenue fin mars entre les forces américaines, qui avaient débarqué en septembre 1994 pour remettre au pouvoir le président Aristide, et la Mission des Nations unies en Haïti a déjà amélioré la situation.

Mais, rassurer et motiver les investisseurs « prendra beaucoup de temps », reconnaissait récemment le secrétaire d'État adjoint américain Strobe Talbott. Ce n'est qu'en mars dernier que l'administration Clinton a débouqué la première tranche des 100 millions de dollars de garanties pour les investissements qu'elle s'est engagée à fournir.

Au département du Commerce, on met l'accent sur six secteurs clés où les hommes d'affaires américains pourraient être tentés de placer leur argent : énergie, télécommunications, habillement (une des principales exportations d'Haïti vers les États-Unis), électronique, agro-alimentaire et tourisme.

De son côté, le gouvernement haïtien a déjà sélectionné sur place plusieurs projets, dont une entreprise de rinfouement de navires au sud-ouest de Port-au-Prince, un élevage de poulets dans le nord-est du pays et la construction d'un village de vacances à l'île à Vache, en face des Cayes.

Une des premières entreprises à profiter des ga-

ranties d'investissement a été la Bank of Boston, présente en Haïti depuis 1973. En échange des garanties, la banque s'est engagée à prêter au total 65 millions de dollars à des ateliers locaux d'assemblage dont la production va des balles de baseball aux pièces détachées de voitures.

Depuis le retour au pouvoir du président Aristide, une cinquantaine d'entreprises ont ouvert leurs portes mais certaines ne produisent encore qu'à 10 ou 20 p. cent de leur capacité.

C'est loin d'être suffisant pour compenser les ravages de l'embargo économique imposé à Haïti, de manière de plus en plus stricte, pendant trois ans, entre le putsch militaire de septembre 1991 et le retour de Jean-Bertrand Aristide en octobre 1994.

Ces sanctions ont coûté à ce pays de 6,5 millions d'habitants, un des plus pauvres du monde, au moins 230 000 emplois. En 1990, 250 sociétés américaines étaient implantées ou faisaient des affaires en Haïti. En 1992, elles n'étaient plus que 120. Les échanges entre Haïti et les États-Unis ont diminué de moitié entre 1990 et 1994.

L'Agence américaine pour le développement (USAID) évalue les besoins totaux en financement d'Haïti pendant l'année en cours à 555 millions de dollars, dont 184 millions seront fournis par les États-Unis. Sur cette somme, 375 millions doivent servir à remettre sur pied l'économie, avec pour priorités l'agriculture et la privatisation des grandes entreprises publiques.

## Faut-il boycotter ou reconquérir les villes prises aux élections par le Front national ?

Agence France-Presse

Des membres du gouvernement et de l'opposition socialiste ont été unanimes hier pour prôner la « reconquête » des villes conquises par le Front national (FN, extrême droite) aux élections municipales, de préférence au boycottage préconisé par certains.

Pour sa part, le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, s'en est pris en termes particulièrement violents à la classe politique traditionnelle, n'hésitant pas à qualifier le ministre de la Culture, Philippe Douste-Blazy, originaire du sud de la France, de « crétin des Pyrénées ».

Les élections municipales des 11 et 18 juin ont été marquées par la victoire, pour la première fois, de candidats du Front national dans trois grandes villes du sud de la France, Toulon, Marignane et Orange.

Ces succès électoraux de l'extrême droite ont amené l'ancien premier ministre socialiste, Laurent Fabius, à évoquer mardi la possibilité d'un boycottage culturel du plus grand festival français d'art lyrique, les Chorégies, à Orange.

Plusieurs personnalités, comme le chanteur Patrick Bruel ou le chorégraphe Angelin Preljocaj, ont annoncé aussi leur décision de ne plus travailler ou de produire dans les villes dirigées par le FN.

Ces prises de position, qualifiées de « jappements de chiens mal lavés » par Jean-Marie Le Pen, ont entraîné hier toute une série de réactions, émanant aussi bien d'hommes politiques que de différents artistes, considérant au contraire, en substance, qu'il ne fallait pas laisser ces villes à leur sort.

L'ancien ministre socialiste de la Culture, Jack Lang, a précisé



Jean-Marie Le Pen (à gauche) s'est fait photographier hier devant une statue de Jeanne d'Arc, au quartier général du Front national, à Saint-Cloud, près de Paris, en compagnie des maires de Toulon, Orange et Marignane, des membres du parti.

hier qu'il n'appelait pas à un boycottage culturel des villes conquises par le FN, comme pouvaient le laisser penser certaines de ses déclarations mardi, mais au contraire à une « résistance culturelle » par le biais d'une « présence active sur place ».

« Ce serait une faute, a-t-il ajouté, de battre en retraite et de laisser le terrain libre aux néofascistes. »

« Avons-nous le droit de baisser les bras et laisser le « terrain à découvert », s'est demandé dans le même sens le ministre de la Culture, Philippe Douste-Blazy.

Le ministre de l'Intégration et de la lutte contre l'exclusion, Eric Raoult, a également estimé que « les gosses n'ont pas à pâtir des idées de leurs maires ».

« Il faut aller vers ces populations manipulées par le Front national, les aider, leur expliquer, leur démontrer la perversité des idées de l'extrême droite », a souligné pour sa part l'ancienne ministre socialiste des Droits de la femme, Yvette Roudy.

Du côté artistique, le chanteur d'origine arménienne Charles Aznavour a qualifié de « ridicule » l'idée de boycottage culturel des villes conquises par le FN.

« L'artiste fait son métier d'ar-

tiste, a-t-il dit. Est-ce que les chirurgiens ne vont plus opérer à Orange ? »

Quant au sociologue Emmanuel Todd, dont les idées ont influencé Jacques Chirac lors de sa campagne présidentielle, il estime que pour « enrayer la croissance du Front national », il faut « décréter que la construction européenne est terminée ».

« Pour faire progresser encore plus l'extrême droite, a-t-il ajouté, la recette est simple : il suffit d'appliquer les recommandations de Bruxelles sur l'ouverture à la concurrence des services publics. Je n'ose imaginer le score du FN après le passage à la monnaie unique. »



Une petite minorité tente d'imposer ses vues sur l'avortement au reste de l'Amérique, a accusé hier le président Clinton. À ses côtés se trouvait le docteur Henry Foster, qu'il veut faire nommer Surgeon General.

## Les républicains bloquent encore la nomination du Surgeon General

Agence France-Presse  
WASHINGTON

Le président Bill Clinton s'est heurté hier à l'opposition farouche de la majorité des sénateurs républicains à son choix du docteur Henry Foster comme « Surgeon General » — le « Docteur de l'Amérique » —, accusant immédiatement ses adversaires d'avoir cédé aux pressions des mouvements opposés au droit à l'avortement.

Ne s'avouant pas vaincu, M. Clinton a promis de faire de son mieux pour obtenir lors d'un deuxième vote prévu pour aujourd'hui les trois voix qui lui ont manqué hier, mais la Maison blanche admettait que ses chances de succès étaient extrêmement réduites.

Le « Surgeon General » a pour tâche de faire des recommandations aux Américains en matière de santé. Bien que le poste soit essentiellement symbolique, il est politiquement sensible, surtout à l'approche de l'élection présidentielle de l'an prochain, son titulaire pouvant être amené à prendre des positions en matière de mœurs.

Le docteur Foster, un gynécologue-obstétricien du Tennessee, se trouve au centre d'un ouragan depuis que la Maison blanche a révélé qu'il a pratiqué des avortements.

L'interruption de grossesse est légale aux États-Unis depuis 1973, mais le sujet reste extrêmement sensible, surtout au parti républicain, au sein duquel le courant le plus conservateur sur le plan social a récemment accru son influence.

Ce courant, connu sous le terme de « droite religieuse », a mené une campagne farouche pour bloquer la nomination du docteur Foster, notamment au

près des deux principaux candidats à l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle de l'an prochain, le leader de la majorité du Sénat, Bob Dole (Kansas), et son rival du Texas, Phil Gramm.

Malgré des efforts de dernière minute auprès de sénateurs républicains modérés, M. Clinton, un démocrate, n'a pas pu réunir les 60 voix nécessaires pour surmonter une manœuvre d'obstruction de M. Gramm, dont le but est d'empêcher que la nomination du docteur Foster fasse l'objet d'un vote.

Le président a convaincu une majorité de 57 sénateurs (les 46 démocrates et 11 des 54 républicains) que le docteur Foster méritait au moins un vote, mais les 43 républicains restants ont prévalu, en vertu des règles du Sénat.

Malgré l'échec — prévisible — qu'il a subi, M. Clinton a aussitôt entrepris de retourner la situation à son avantage en accusant les républicains d'être prisonniers des mouvements anti-avortement.

« Une petite minorité utilise cette nomination pour imposer ses vues sur l'avortement au reste de l'Amérique », a-t-il dit lors d'une brève allocution, accusant les 43 sénateurs républicains concernés d'être « aux mains de gens qui contestent le droit des Américains » à l'interruption de grossesse. A ses côtés se trouvait le docteur Foster.

Pour sa part, le porte-parole de la Maison blanche, Michael McCurry, a laissé entendre, dans une allusion claire à MM. Dole et Gramm, que les candidats républicains à la Maison blanche avaient vu dans cette nomination le moyen de s'attirer les bonnes grâces de la droite religieuse.

## La police japonaise prend d'assaut un avion immobilisé par un pirate

Tout lien avec la secte d'Aoum est démenti

d'après AP et AFP  
HAKODATE

Les forces de police japonaises sont parvenues à maîtriser à l'aube ce matin un pirate de l'air qui immobilisait depuis plus de 12 heures un Boeing 747 de la All Nippon Airways sur l'aéroport de Hakodate, dans l'île de Hokkaido au nord du pays.

Les images de la télévision ont montré des policiers en tenues anti-émeute, escaladant au pas de course la passerelle de l'appareil puis les pilotes se serrant la main dans le cockpit.

Selon la télévision, tous les passagers de l'appareil sont sortis vivants de cet assaut, aussi soudain que spectaculaire.

Une passagère souffrirait d'une légère blessure à l'arme blanche et un policier aurait reçu un violent coup de pied au cours de l'assaut.

Au total, cinq personnes auraient été transportées à l'hôpital.

Peu après l'assaut, des ambulances ont convergé sous l'avion. Les passagers, visiblement éprouvés par ces heures d'angoisse, ont pris place dans des autobus qui les attendaient au pied de l'appareil.

Le pirate, les bras ensanglantés, le visage dissimulé sous une serviette, est sorti de l'avion, encadré de policiers vêtus comme des employés de la compagnie aérienne.

Contrairement à certaines informations, l'homme n'était pas en possession d'une bombe.

Le porte-parole du gouvernement a indiqué que les motifs du pirate, ainsi que l'existence d'une éventuelle organisation l'ayant aidé dans son action, devraient encore être clarifiés par les enquêteurs.

Le porte-parole du gouvernement a particulièrement félicité plusieurs passagers qui ont utilisé leur téléphone portable pour entrer clandestinement en contact avec l'extérieur.

« Cela a été très utile », a-t-il dit.

Le président d'ANA, Seiji Fukatsu, a exprimé son soulagement devant l'issue heureuse du détournement.

Sans plus de précision, il a relevé que des erreurs avaient été commises dans la couverture médiatique de l'événement.

Des responsables de la compagnie avaient indiqué plus tôt dans la journée que le pirate était un membre d'Aoum qui souhaitait obtenir la libération du leader de la secte, Shoko Asahara, emprisonné en raison de son rôle dans l'attentat aux gaz de combat commis le 20 mars dans le métro de Tokyo.

## Historien condamné pour sa thèse sur le génocide des Arméniens

Agence France-Presse  
PARIS

L'historien américain Bernard Lewis a été condamné hier au franc symbolique par la justice française pour avoir contesté, dans une interview accordée au quotidien *Le Monde* le 16 novembre 1993, la réalité du génocide des Arméniens par les Turcs en 1915.

Le Forum des associations arméniennes en France et La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), qui avaient engagé ce procès, ont obtenu un franc symbolique de dommages-intérêts et Bernard Lewis devra faire publier dans *Le Monde* cette condamnation prononcée par le tribunal de grande instance de Paris.

Les juges, tout en reconnaissant à l'historien « toute liberté pour exposer, selon ses vues personnelles, les faits, les actes et les attitudes des hommes », reprochent à M. Lewis d'avoir occulté les éléments contraires à sa thèse pour affirmer qu'il n'y avait pas de « preuve sérieuse du génocide arménien ».

M. Lewis a ainsi « manqué à ses devoirs d'objectivité et de prudence, d'après le jugement, en s'exprimant sans nuance sur un sujet aussi sensible » par des propos « susceptibles de raviver injustement la douleur de la communauté arménienne ».

Les magistrats, sous la présidence de Mme Jacqueline Cochard, estiment cependant qu'il « n'est nullement établi » que M. Lewis « ait poursuivi un but étranger à sa mission d'historien » et qu'il « n'est pas contestable qu'il puisse soutenir une opinion différente » de celle des associations qui avaient engagé le procès.

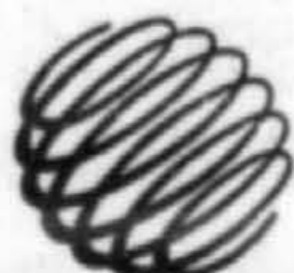
Le tribunal, qui refuse de prendre position sur la réalité historique et de dire si le massacre des Arméniens entre 1915 et 1917 constitue ou non le crime de génocide, reproche à M. Lewis d'avoir « passé sous silence des éléments d'appréciation convergents » retenus par l'ONU et par l'Assemblée européenne en 1984 et 1987 pour qualifier de « génocide » le massacre des Arméniens.

Par ailleurs, les négociations à huis clos sur le statut du Nagorno-Karabakh, territoire azerbaïdjanais peuplé en majorité d'Arméniens, se sont achevées hier à Helsinki sans progrès apparent. Le groupe de médiation souligne l'importance du maintien du respect du cessez-le-feu en vigueur depuis mai 1994 et globalement respecté depuis, et met l'accent sur l'aspect humanitaire du conflit, qui a déjà fait plus de 20 000 morts en sept ans de combats.

Le Nagorno-Karabakh est un plateau de 4 000 km carrés enclavé en Azerbaïdjan. Bakou refuse d'accorder une autonomie autre que culturelle à ce territoire.

# BEAU TEMPS POUR PATINER ?

Avant de planifier vos activités du week-end, golf, voile ou... patins à roulettes, faites comme 2 000 000 de gens avisés. Consultez les prévisions du temps à MétéoMédia.



**MétéoMédia**

Ça dépasse toutes vos prévisions.

## Garanti à vie



**Le short classique « plus 2 »**

♦ IL EST GARANTI À VIE. Nous le remplacerons sans frais si jamais il s'use.

♦ Fond doublé : le double fond invisible, le tissu « AdventureCloth » et la confection à la main le rendent pratiquement indestructible.

♦ Poches sécuritaires munies de fermoirs en Velcro, poche secrète intérieure.

♦ Des pattes d'ajustement à la taille pour les hommes; une bande élastique à la taille pour les dames.

Disponible en kaki, blanc, marine de 105 \$ à 111 \$

**Tilley Endurables**  
158, ave. Laurier ouest  
272-7791

TELEPHONER POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE  
1-800-465-4249

## POLITIQUE

# La Maison Rouyn-Noranda réclame la levée de la tutelle

L'établissement dénonce auprès du premier ministre « l'injustice » dont il s'estime victime

ÉRIC CLÉMENT

Le conseil d'administration de la Maison Rouyn-Noranda proteste contre la décision du ministre Jean Rochon de l'avoir dissous, considérant que cette mesure est un abus de pouvoir, et critique « l'autre façon de gouverner » de Jacques Parizeau.

Les relations sont pour le moins tendues entre le CA du centre de réadaptation pour handicapés et jeunes délinquants de Rouyn-Noranda et le ministre de la Santé depuis la sortie du rapport de vérification ministérielle qui blâme sévèrement les gestionnaires de la MRN.

Le CA a écrit, le 13 juin, deux lettres

de protestation au gouvernement québécois.

L'une a été envoyée au premier ministre Jacques Parizeau et l'autre au ministre de la Santé et des services sociaux, Jean Rochon.

Les 13 membres du CA demandent une rencontre avec le ministre « pour mettre fin à l'injustice » et pour qu'il lève « immédiatement » la tutelle imposée à la MRN.



Jacques Parizeau

« Monsieur le premier ministre, beaucoup de gens ont cru à "l'autre façon de gouverner", écrivent les 13 membres du CA. Beaucoup de gens dans notre région ont cru que votre gouvernement était sincèrement déterminé à être à l'écoute des régions. Nous espérons que ce que nous vivons aujourd'hui est simplement une erreur de parcours. »

Le CA reproche au ministre Rochon d'avoir mis la MRN « sous tutelle » alors que selon le conseil, l'établissement a été « blanchi de graves accusations ». C'est d'ailleurs sur ces mêmes accusations que le mandataire nommé par le ministre, M. Jacques Lamonde, travaille actuellement.

Dans sa lettre envoyée au ministre Rochon, le CA écrit : « Nous tenons par la présente à protester et à manifester notre indignation suite (sic) de votre décision de démettre de ses fonctions le CA de la MRN. Cette décision manifeste de votre part un mépris inacceptable des administrateurs locaux. Nous considérons aussi qu'il s'agit d'un abus de pouvoir flagrant. »

Les membres du CA regrettent de ne pas avoir été entendus lors de l'enquête ministérielle et affirment que cette enquête a causé à la MRN de « graves préjudices ». Ils estiment que le rapport de vérification ministérielle contient des « éléments tronqués, ou présentés de façon à attaquer la qualité de nos services

et de notre administration, ou carrément inexacts ».

« Nulle part, on ne prend la peine de dire qu'on n'a pas constaté de fraudes et de détournements de fonds, écrivent les membres du CA. (...) tout ce que nous avons accompli l'a été pour remplir la mission de l'établissement, pour augmenter la qualité des services offerts à nos clientèles. Pour nous, ces objectifs sont plus importants que le respect du tillon des règlements. »

L'attaché de presse du ministre Rochon, Michel Martin, a dit hier que la lettre du CA n'était pas encore arrivée à Québec. Il a rappelé que M. Lamonde détient toujours le mandat de tutelle de la MRN.

## Parizeau accuse l'opposition de se livrer à des « tentatives de salissage »

Les libéraux maintiennent leur analyse d'un contrat de buanderie

NORMAN DELISLE  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

Le premier ministre Jacques Parizeau a qualifié hier de « tentative de salissage, d'insinuations et d'allusions malveillantes » les propos tenus par des députés libéraux dans deux dossiers précis auxquels s'intéresse l'opposition libérale depuis un mois.

Dans une contre-attaque virulente à l'Assemblée nationale, M. Parizeau a soutenu que l'opposition, par « ces insinuations, cherche à démolir la réputation d'un certain nombre de gens. Je trouve cela ni particulièrement agréable, ni particulièrement correct », a dit le premier ministre.

Les deux dossiers sur lesquels les libéraux multiplient les questions sont l'octroi d'un contrat sans appel d'offres à une buanderie montréalaise appartenant à des militants péquistes et la nomination comme secrétaire adjointe à l'action communautaire de la directrice du Carrefour Jeunesse Emploi de Gatineau, Mme Martine Morrissette.

Dans le premier cas, le député libéral d'Argenteuil, Régent Beaudet, a répété hier que l'octroi du contrat de buanderie de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont à la firme Blanchelle « occasionnera aux contribuables québécois un coût additionnel de 300 000 \$ ».

Puis, la députée libérale de Châteauguay, Claire Vaive, a repris un récent article d'un mensuel selon lequel Mme Martine Morrissette, nouvellement nommée secrétaire à l'action communautaire, « était un personnage controversé qui n'avait pas su rallier son milieu. La nomination de Mme Morrissette est due à son amitié avec Mme Lisette Lapointe », qui est l'épouse du premier ministre, a accusé la députée de Châteauguay.

« C'est faux ce qu'il y a dans cet article », a dit M. Parizeau. Il a vanté l'expérience de Carrefour Jeunesse Emploi de Gatineau, un organisme animé par Mme Morrissette et dont la valeur est telle que « le sénateur libéral Jacques Hébert a recommandé au gouvernement de Jean Chrétien d'en étendre la formule à travers tout le Canada », a soutenu M. Parizeau.

### La buanderie

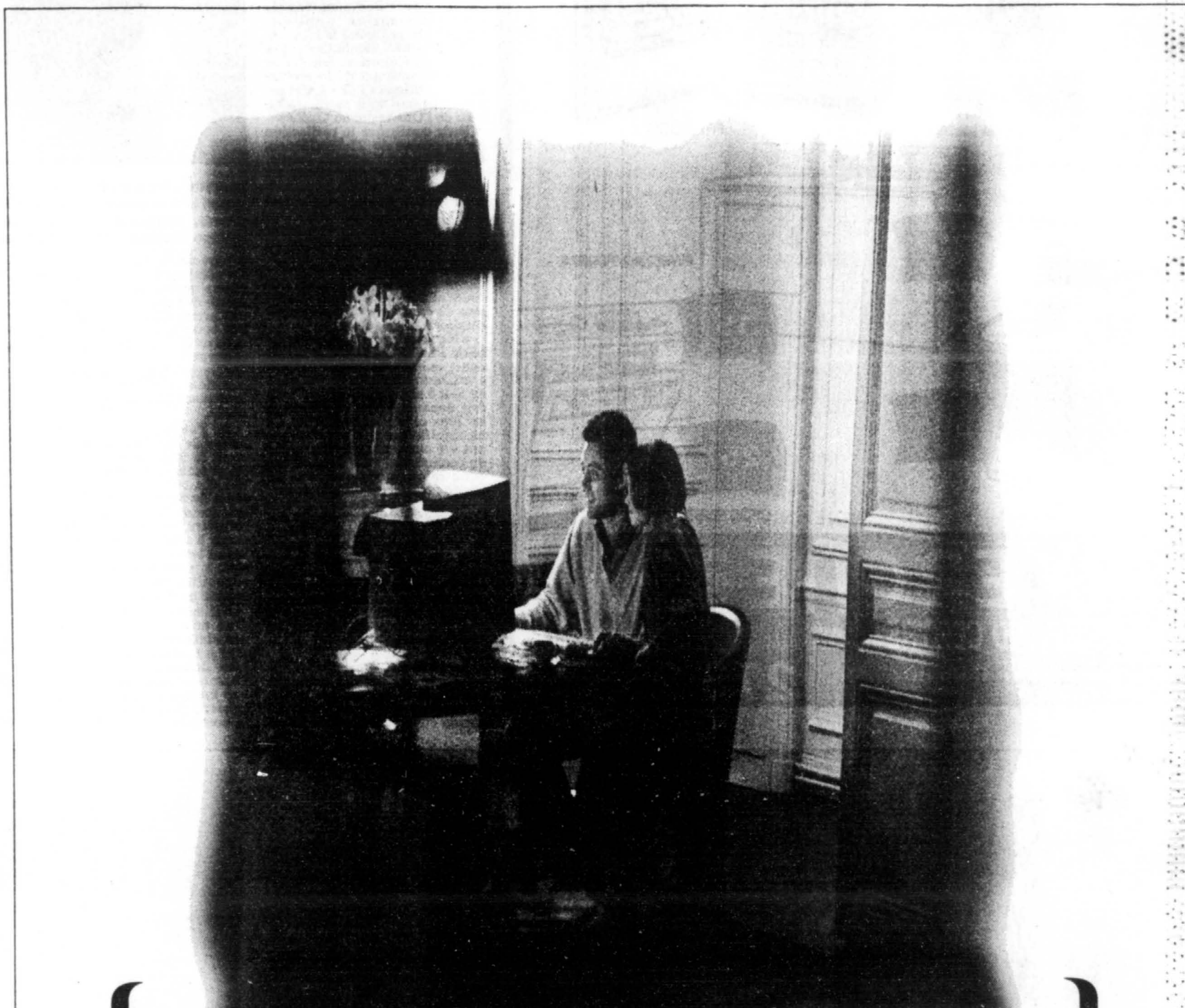
Dans le cas de la buanderie Blanchelle, le premier ministre a parlé de « tentative de salissage ».

Comme il s'agit d'un contrat accordé par un hôpital, c'est le ministre de la Santé, Jean Rochon, qui a expliqué que le contrat avait été accordé sans appel d'offres pour éviter « l'apparente discrimination » dont aurait pu paraître victime l'entreprise.

Ce commerce aurait été le seul parmi onze entreprises à ne pas voir son contrat de buanderie en milieu hospitalier renouvelé automatiquement.

La Régie régionale de Montréal-Centre a donc renouvelé sans appel d'offres le contrat avec Blanchelle, mais en négociant une diminution du prix initialement prévu, a expliqué le ministre Rochon.

Le député d'Argenteuil, Régent Beaudet, s'est toutefois étonné que le directeur général de la Régie régionale et son adjoint aient retiré l'appel d'offres pour ce contrat « par-dessus l'autorité du Conseil régional des buanderies de Montréal ». Le député persiste à croire qu'il en résultera un coût additionnel de 300 000 \$ pour les fonds publics.



Comment élargir l'horizon de votre bureau à la maison.

### Voici le Macintosh Performa.

Les enfants ne sont plus les seuls à avoir des devoirs à faire à la maison. Que vous soyez de ceux qui apportent du travail chez vous ou que votre maison soit elle-même votre bureau, le Macintosh Performa™ a différents niveaux de convivialité.

### Tout y est compris à petit prix.

Il contient tout ce qu'il vous faut et tout ce que vous désirez, dans une seule boîte. Les logiciels, les périphériques, le moniteur, le lecteur de CD-ROM, les disques compacts, le modem, le clavier et la souris, tout y est. Il ne vous reste qu'à le brancher. C'est aussi simple que ça et ce n'est pas une promesse en l'air. Après tout, il fait partie de la famille Macintosh.™ Il est donc facile à installer, à comprendre et, surtout, à utiliser.

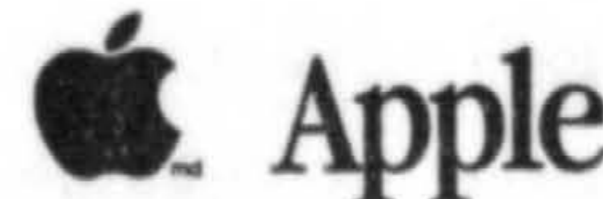
### Il est convivial.

Tous les Macintosh Performa comprennent le logiciel Macintosh PC Exchange,™ ce qui vous permet de travailler sur des documents DOS et Windows, même si vous ne possédez pas la version d'origine du programme. De plus, les modèles 5200CD et 6200CD, comme tous les ordinateurs

Macintosh avec PowerPC, fonctionnent avec les applications MS-DOS et Windows, et avec celles utilisant SoftWindows d'Insignia Solutions.™ Alors, peu importe l'environnement informatique à votre bureau, vous pouvez travailler à la maison. Y a-t-il d'autres questions?

### Ouvrez vos horizons et ceux des vôtres.

Ouvrez la boîte d'un Macintosh Performa et entrez dans un monde où vous pouvez apprendre, découvrir... un monde ouvert sur l'avenir, qui vous offre le pouvoir de donner le meilleur de vous-même. Passez chez votre concessionnaire autorisé Apple Canada dès aujourd'hui. Pour obtenir le nom du concessionnaire le plus près de chez vous, composez le 1 800 665-2775, poste 530.



Tout ce que vous désirez dans une seule boîte.

\*L'usage de SoftWindows d'Insignia Solutions Inc. vous permet de faire fonctionner MS-DOS et Windows 3.1 sur les PowerPC de Macintosh Apple. Le logo d'Apple et Macintosh sont des marques déposées d'Apple Computer, Inc. Macintosh Performa et Macintosh PC Exchange sont des marques de commerce d'Apple Computer, Inc. PowerPC est une marque de commerce d'International Business Machines Corporation, utilisée sous licence. Microsoft et MS-DOS sont des marques déposées et Windows est une marque de commerce de Microsoft Corporation. SoftWindows est une marque de commerce utilisée sous licence par Insignia Solutions Inc. de Microsoft Corporation. Si toutefois vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à nous appeler, à tout heure de la journée.

# FRIGIDAIRE®

## DOLLARDS EN PRIME SUR APPAREILS MÉNAGERS JUSQU'AU 1<sup>er</sup> JUILLET

**GIGANTESQUE**

RABAIS EN ESPÈCES, JUSQU'À 100 \$

Voici venu le temps d'acheter des appareils Frigidaire de qualité - les prix plongent rapidement. Maintenant, lors de la promotion "GIGANTESQUE", vous pouvez bénéficier de remises allant jusqu'à 100 \$ sur une grande variété de modèles. Venez dès aujourd'hui pour bénéficier d'économies gigantesques!

JUSQU'À 40 \$ DE REMISE

FRT18QRC

JUSQU'À 25 \$ DE REMISE

FW957AG/FD957A

JUSQU'À 15 \$ DE REMISE

JUSQU'À 30 \$ DE REMISE

FC524

JUSQU'À 25 \$ DE REMISE

CFDB765BS

**LAVERGNE** CENTRE D'APPAREILS MÉNAGERS

LE PLUS GRAND CENTRE D'APPAREILS MÉNAGERS SPÉCIALISÉ DE MONTRÉAL

5685, Christophe-Colomb (près du boul. Rosemont) 276-2584

## POLITIQUE

### Parizeau demeure convaincu du « brillant avenir » de Québec

PHILIPPE CANTIN  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

■ La vente des Nordiques à des intérêts américains et l'amère rebuffade infligée à Québec par le Comité international olympique (CIO) ne sont que « des incidents de parcours » ne mettant aucunement en cause le « brillant avenir » de la capitale, a soutenu Jacques Parizeau, hier.

Le premier ministre a émis cette opinion lors de l'annonce de la construction de deux édifices dans l'espace Saint-Roch, un quartier de Québec longtemps laissé à l'abandon. Le premier accueillera l'établissement de Québec de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et le second le siège social de l'Université de Québec et la division Culture et Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Ces organismes font tous partie du réseau de l'Université de Québec.

Pour confirmer la réalisation de ce projet de 23,5 millions, Québec a sorti l'artillerie lourde, comme si on voulait mettre un baume sur les plaies occasionnées par les échecs économiques du dernier mois. Flanké du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, et du ministre de l'Éducation, Jean Garon, M. Parizeau a tracé un portrait enthousiaste de la capitale, un discours allant nettement à contresens de celui de plusieurs leaders d'opinion de la région.

« Nous essayons ensemble de bâtir l'avenir, malgré les incidents qui se produisent parfois, a affirmé M. Parizeau. La ville de Salt Lake City a échoué trois fois dans sa tentative d'obtenir les Jeux olympiques d'hiver. Ça ne signifie pas que ses citoyens ont été emportés par une vague de pessimisme. Et il n'existe aucune raison pour que ceux de Québec réagissent différemment.

« Il se fait des tas de choses à Québec et il s'en fera encore davantage. Cette ville est appelée à un très bel avenir. Ce qui est arrivé sur le plan sportif, c'est dommage, et il ne faut pas s'en féliciter. Mais il faut prendre ça simplement comme des incidents de parcours par rapport à une mouvance où l'avenir va être brillant. »

**Le 1080 des Braves**  
Malgré ces paroles encourageantes, il n'en reste pas moins qu'aucun projet rassembleur de grande envergure ne rallie les ci-



PHOTO PC  
Le premier ministre Parizeau et le maire Jean-Paul L'Allier ont annoncé hier la construction, dans la capitale, de deux édifices, le premier abritant l'établissement de Québec de l'ENAP et le second le siège social de l'Université du Québec.

toyens de la région de Québec. De nombreux citoyens, dont plusieurs membres de la communauté des affaires, s'inquiètent de l'avenir de leur communauté. Sur cette toile de fond un brin morose, l'annonce de la construction de deux édifices de six étages chacun prend une dimension étonnante et entraîne le déplacement du premier ministre.

M. Parizeau est d'ailleurs à même de constater personnellement le manque de vigueur de l'économie de la région de Québec. La campagne de financement destinée à l'achat de la résidence de fonction du premier ministre, au 1080 des Braves, tarde à atteindre ses objectifs. Selon les derniers chiffres connus, à peine 250 000 \$ ont été recueillis, soit le quart de la somme nécessaire.

« Il nous reste encore près d'un an et demi pour remplir nos obligations auprès du créancier hypothécaire, a expliqué Jean Beaupré, président de la Chambre de commerce du Québec métropolitain, hier. Nous agissons discrètement auprès de la communauté des affaires et

les choses vont bien. » Cela dit, M. Beaupré, en poste depuis à peine trois semaines, soutient que la réaction émotive d'une partie de la population de Québec à la suite du départ des Nordiques et du vote du CIO à Budapest est compréhensible. Mais il soutient que les gens d'affaires conservent leur dynamisme et que certains secteurs, dont la haute technologie, ont un avenir prometteur. « Il ne faut pas attendre que les nuages se tassent devant le soleil, a-t-il affirmé. Il faut plutôt aller chercher nous-mêmes le soleil. »

Quant à M. Parizeau, son projet de transformer Québec en « véritable capitale nationale » demeure bien vivant. L'adoption de la Loi sur la capitale nationale en est, à ses yeux, une preuve concrète.

Rappelant sa « complicité » avec le maire L'Allier, le premier ministre a affirmé : « La table est mise pour que nous travaillions ensemble à faire de Québec ce grand centre politique, administratif et culturel qui marque les capitales de notre époque. »



Tous deux sont légers, puissants et capables de faire le plein de courant.

Pour l'équipe nationale canadienne d'aviron, le nouveau téléphone cellulaire Sport de Panasonic est le seul à se qualifier. L'équipe sait ce que cela signifie de pouvoir compter sur une puissance optimum - sur commande - avec un minimum de poids.

#### Accessoire mains libres EN PRIME

Quand on y ajoute le casque mains libres offert en prime, une valeur de 39,00 \$, ce cellulaire est seul dans la course.

#### Chargeur rapide intégré

Le cellulaire Sport incorpore un chargeur rapide (2 heures) qui vous donne toujours de la puissance en réserve.

### Le nouveau Sport Panasonic.

EN PRIME Accessoire mains libres.

- Chargeur rapide incorporé
- Le plus léger de sa catégorie - seulement 8,5 onces
- Autonomie de 90 minutes (mode communication)
- Autonomie de 14 heures en mode attente
- Composition automatique (2 numéros)
- Prise d'appels toute touche



#### Le plus léger de sa catégorie

Cette petite merveille de seulement 8,5 onces multiplie les grandes performances avec sa panoplie de caractéristiques.

Voyez votre concessionnaire Cantel pour examiner le téléphone Sport de Panasonic de plus près. Ne faites pas que suivre le courant ; soyez gagnant sur toutes les ondes.

**Panasonic**  
CELLULAIRES

Partenaire officiel de l'Équipe nationale canadienne d'aviron

Viatel Communications  
12356, boul. Lachapelle  
Montréal (Québec)  
(514) 856-1884

Vimont-Laval  
1696, boul. des Laurentides  
(514) 629-6060

**CANTEL**  
Centres de communications

National Accts. Depot Laval  
3364, boul. St-Martin Ouest  
Chomedey (Québec)  
(514) 682-2640

**AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS**

**Société des alcools du Québec Appel d'offres**

**PROJET : ENSEIGNES LUMINEUSES**  
**DOSSIER : SP-936**

Des soumissions pour la fourniture et l'installation d'enseignes intérieures et extérieures dans les succursales, pour une période d'un an, seront reçues au plus tard à 11 h (heure locale), le 19 juillet 1995 par la Société des alcools du Québec. Pour ce projet, une rencontre d'information obligatoire pour les soumissionnaires est prévue le mardi 4 juillet pour la région de Québec et le mercredi 5 juillet 1995 pour la région de Montréal.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30, de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes :

SIÈGE SOCIAL	905, av. de Lorimier Montréal (Québec) - H2K 3V9
CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL	2021, rue des Futilles Montréal (Québec) - H1N 3M7
CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC	2900, rue Einstein Sainte-Foy (Québec) - G1X 4B3

Un versement non remboursable de cent (100,00 \$) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec et ayant leur principale place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner. La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. Le montant du cautionnement sera de 10 000,00 \$ pour chacune des deux (2) régions.

Le soumissionnaire devra détenir une licence d'entrepreneur en signalisation-catégorie 4502 (ou faire la preuve que les démarches sont avancées avec la Régie du bâtiment).

**LA COMMISSION SCOLAIRE LAKESHORE**  
257, boulevard Beaconsfield  
Beaconsfield H9W 4A5

**APPEL D'OFFRES**

**PROJET : CONSTRUCTION DE QUATRE CLASSES INTÉRIEMAIRES, ÉCOLE PRIMAIRE HARWOOD, 186, 8<sup>e</sup> AV., DORION**

**PROPRIÉTAIRE :** Commission scolaire Lakeshore  
**ARCHITECTE :** Richard Tobin, Architecte  
**INGÉNIEURS EN STRUCTURE :** Dahl, Marzin Inc.  
**INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE :** McDougal and Friedman Inc.  
**INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ :** McDougal and Friedman Inc.

La Commission scolaire Lakeshore, Propriétaire, demande des soumissions pour la construction de quatre classes intérimaires à l'école primaire Harwood.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être consultés à compter du 23 juin 1995 aux bureaux de la Commission scolaire de Lakeshore au 257, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, ou obtenus à la même adresse contre un dépôt de soixante-quinze dollars (75 \$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à la Commission scolaire, 257, boul. Beaconsfield, Beaconsfield (Québec), de 9 h à 14 h, heure en vigueur localement, le 10 juillet 1995 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour à 14 h.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% du montant de la soumission à l'ordre du Propriétaire, la Commission scolaire Lakeshore, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de 60 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1).

Une visite de chantier aura lieu le jeudi 29 juin 1995 à 10 h.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires en vigueur depuis le 16 août 1990.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

*Le directeur général,*  
John Killingbeck

**Société québécoise d'assainissement des eaux**

**Travaux dans la ville de Drummondville**  
Comté de Drummond  
Appel d'offres no : 0160-40-51-41-46

**Partie "A" - Travaux d'assainissement**  
Construction du bâtiment de service avec les équipements de prétraitement à la station d'épuration du Grand Drummondville.

**Partie "B" - Travaux municipaux**  
Fourniture et installation d'équipements mécaniques et électriques relatifs à la génératrice.

**DOCUMENTS DISPONIBLES :** SQAÉ, Service gestion des contrats, 25H, rue de Lauzon, Boucherville (Québec) J4B 1E7. Tél. : (514) 449-4224.

**PRIX :** 125,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la SQAÉ.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

**LIEUX DE CONSULTATION :** Hôtel de ville de Drummondville ; Ass. de la construction de Montréal et de Québec ; ACRGTQ ; Ass. de la construction, Région Richelieu-Verchères-Bertrand ; SQAÉ à Boucherville.

**VISITE DES LIEUX :**  
Une visite des lieux est prévue le mercredi 12 juillet 1995 à 14 h 00.

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS :**  
Hôtel de ville de Drummondville : a/s Mme Thérèse Cajolet, greffière, 413, rue Lindsay, Case Postale 398, Drummondville (Québec) J2B 6W3.  
Le mardi 08 août 1995 à 15 h 00.

**GARANTIES DE SOUMISSION :**  
Partie "A" cautionnement..... (342 000 \$) ou chèque visé ou autre..... (171 000 \$)  
Partie "B" cautionnement..... (1 000 \$) ou chèque visé ou autre..... (500 \$)  
N.B. : «autre» signifie autre garantie de soumission spécifiée au document d'appel d'offres.

**RENSEIGNEMENTS :** Monsieur Jacques Boulet - Tél. : (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur le bâtiment et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la SQAÉ sont admises à soumissionner.

La SQAÉ et la ville de Drummondville ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.  
Secrétaire, Directeur contrats et transactions immobilières

P-22-06-95

**POLITIQUE**

**Les néo-démocrates reportés au pouvoir en Saskatchewan**

Presse Canadienne  
SASKATOON

■ Sans grande surprise, les néo-démocrates du premier ministre sortant de Saskatchewan, Roy Romanow, ont remporté leur deuxième élection consécutive, hier, formant à nouveau un gouvernement majoritaire. C'est aussi le seul gouvernement néo-démocrate restant au Canada avec celui de Mike Harcourt, en Colombie-Britannique.

Mais le suspense est venu du côté de l'opposition officielle, les libéraux semblant vouloir remplacer les conservateurs dans ce rôle, selon les résultats prélimi-

naires disponibles en fin de soirée hier.

Une heure trente après la fermeture des bureaux de scrutin (23h30, HAE), le NPD était déclaré vainqueur ou menait dans 43 comtés, les libéraux dans 10 et les conservateurs dans cinq.

Les trois chefs de parti ont été réélus dans leur circonscription, M. Romanow conservant facilement Saskatoon Riversdale, un comté de classe ouvrière qu'il a représenté pendant 24 des 28 dernières années.

Il semble que sa feuille de route en matière de finances publiques et de réforme des soins de santé n'a pas été entamée par les attaques de ses adversaires,

qui dénonçaient les hausses de taxes et les fermetures d'hôpitaux.

Le mandat clair obtenu par M. Romanow lui permettra de procéder à de nouvelles mesures d'austérité budgétaire, mais « façon Saskatchewan », avec compassion, a-t-il insisté durant la campagne.

À la dissolution de l'Assemblée législative, le NPD comptait 51 députés, les conservateurs 9 et les libéraux 3 ; on comptait un député indépendant et deux sièges vacants. Mais à la suite d'un redécoupage de la carte électorale, le nombre de sièges en jeu a été réduit cette année de 66 à 58.

Lors de la dernière élection, le 21 octobre 1991, le NPD avait récolté 55 sièges, les conservateurs 10 et les libéraux un. Le pourcentage des voix exprimées donnait alors 51 pour cent pour le NPD, 26 pour cent pour les Tories et 23 pour les libéraux.

En dépit de 28 jours de campagne qui ont soulevé bien peu d'intérêt auprès de la population, le taux de participation semblait assez élevé pour cette première élection tenue en plein mois de juin depuis 20 ans.

Romanow, 55 ans, a mis l'accent sur sa feuille de route en matière de fiscalité — notamment le dépôt d'un premier budget équilibré depuis 12 ans.

**La coqueluche des hôpitaux!**  
(Des avantages techniques à rendre les autres copieurs... malades de jalousie.)

De plus en plus de médecins le recommandent. Le NP 6050 de Canon est en effet le remède par excellence lorsque vous exigez du rendement, mais sans menacer votre santé financière. Ce copieur soigne vos documents grâce à ses fonctions perfectionnées comme une trieuse-agrafeuse de 20 casiers aussi efficace qu'un modèle à 40 casiers, un chargeur d'originaux recto verso automatique



pouvant traiter jusqu'à 100 originaux et une capacité de 4 050 feuilles. L'opération s'effectue sans complications : il suffit d'appuyer sur un bouton. Et tout se fait rapidement (quel merveilleux instrument pour les médecins pressés!)  
Ce spécialiste de la copie a vraiment sa place dans votre établissement. Pour une consultation sur le NP 6050 de Canon, téléphonez au 1 800 668-1503.

**GE**  
Une division de Canon Canada Inc.

le **1<sup>e</sup>**

**grand SOLDE**  
S E M I - A N N U E L

**d'été**

J U S Q U ' À

**50%**

**DE RABAIS SUR MODE POUR FEMMES, HOMMES ET ENFANTS!**  
MARCHANDISES SÉLECTIONNÉES

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE  
MAIL CHAMPLAIN • BROSSARD  
(514) 672-4537

# Notre carte d'appel vous en donne moins que celles des concurrents.



## Moins de chiffres à composer avec l'accès 0+

Seule la Carte d'appel Bell s'insère dans les lecteurs magnétiques de 60 000 téléphones publics au Canada. Une fois la carte insérée, vous n'avez qu'à composer le «0» puis le numéro où vous appelez. Dans le cas des téléphones sans lecteur, elle seule vous évite les codes d'accès interminables. La Carte d'appel Bell vous facilite la parole. Et comme elle est maintenant admissible aux rabais des plans *InterMax*<sup>MC</sup> et *Avantage*<sup>MC</sup> de Bell, elle facilite aussi les économies.

**Carte d'appel Bell : la plus simple à utiliser.**

**Pour l'obtenir gratuitement, appelez-nous!**

**1 800 668-BELL**



**POLITIQUE**

Sondage Gallup

# Appui accru en faveur des conservateurs fédéraux

■ Les conclusions d'un récent sondage de l'Institut Gallup indiquent qu'un Canadien sur cinq voterait pour le Parti conservateur de Jean Charest si des élections se déroulaient aujourd'hui. De neuf pour cent qu'elle était en avril, cette proportion est passée à 14 pour cent en mai et atteint désormais 20 pour cent. Le Parti conservateur avait bénéficié pour la dernière fois de l'appui du cinquième au moins de l'électorat en septembre 1993, lorsque 30 pour cent des électeurs s'étaient prononcés en faveur de la formation que dirigeait alors Kim Campbell.

En dépit de cette reprise, toutefois, le Parti libéral demeure le favori d'une majorité de Canadiens, puisque 53 pour cent d'entre eux voterait pour les libéraux de Jean Chrétien si des élections avaient lieu aujourd'hui, les assurant ainsi de former un gouvernement majoritaire. Cette proportion était de 55 pour cent le mois dernier.

Par ailleurs, 10 pour cent des électeurs se prononceraient en faveur du Reform Party de Preston Manning (11 p. cent le mois dernier); le Bloc québécois de Lucien Bouchard pourrait compter sur l'appui

de 9 pour cent des Canadiens, dont 39 p. cent des Québécois (il était de 10 pour cent en mai); et 8 pour cent des Canadiens voterait pour le Nouveau Parti démocratique (10 p. cent le mois dernier). Enfin, la proportion des indécis est passée de 27 pour cent en mai à 33 pour cent ce mois-ci.

La remontée du Parti conservateur se manifeste essentiellement en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique. Vingt-sept pour cent des Ontariens appuieraient les conservateurs fédéraux ce mois-ci, en comparaison de 17 pour cent le mois dernier. (Il est probable que la récente victoire des conservateurs provinciaux en Ontario a été pour quelque chose dans cette hausse). Le Parti libéral n'en demeure pas moins la formation préférée des Ontariens, puisqu'il bénéficie de l'appui de 55 pour cent de ceux-ci.

Dans les provinces de l'Atlantique, 58 pour cent des électeurs voterait pour les libéraux si des élections avaient lieu aujourd'hui, tandis que 34 pour cent opteraient pour les conservateurs. Le mois dernier, le Parti conservateur aurait obtenu 20 pour cent des suffrages.

Au Québec, les libéraux de Jean Chrétien bénéficient de l'appui de 54 pour cent des électeurs, tandis que 39 pour cent soutiennent le Bloc québécois de Lucien Bouchard. Les libéraux jouissent depuis quatre mois d'une avance substantielle sur le Bloc québécois dans cette province.

Dans les provinces des Prairies, 41 pour cent des électeurs voterait pour les libéraux et 23 pour cent pour les conservateurs et le Reform Party.

Enfin, en Colombie-Britannique, six électeurs sur dix opteraient pour les libéraux, qui devanceraient ainsi de loin le Reform Party, en deuxième place avec 20 pour cent des voix.

Les conclusions du sondage se fondent sur 1002 interviews effectuées entre le 12 et le 16 juin 1995 auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus. Un échantillon de cette ampleur donne des résultats exacts à 3,1 pour cent près dans 19 cas sur 20. La marge d'erreur est plus élevée pour les régions, par suite de l'importance moindre de l'échantillonnage: par exemple, les 268 interviews effectuées au Québec ont engendré une marge d'erreur de six pour cent dans 19 cas sur 20.

# Il n'y aura pas de «pelletage», dit Chevrette

DENIS LEBLANC  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

■ Il n'y aura pas de «pelletage» de responsabilités du gouvernement du Québec aux dépens des municipalités sous le gouvernement Parizeau.

Québec s'assurera que le financement nécessaire suivra les factures qui seront envoyées aux villes, a assuré hier le titulaire des Affaires municipales, Guy Chevrette.

«C'est faux de dire qu'on va pelletter des responsabilités dans la cour des municipalités sans

argent. On a promis depuis le début que les transferts de responsabilités seront accompagnés de transfert d'argent», a-t-il insisté.

Tout en confirmant les faits rapportés par La Presse, hier, le ministre Chevrette a piqué une colère parce qu'on avait associé ses intentions à du «pelletage» de responsabilités. Pendant des mois l'opposition péquiste avait utilisé ce mot pour critiquer la décision du gouvernement Bourassa de transférer aux municipalités 450 millions de responsabilités en 1991, sans assurer des sources équivalentes de financement aux villes.

Le titre de La Presse mentionnait clairement toutefois que, contre ces charges nouvelles totalisant 175 millions, Québec s'engagerait à payer la totalité de ses taxes municipales — ce qui couvrira largement la note.

Sa proposition a été discutée hier au conseil des ministres qui l'a rapidement avalisée, a-t-on appris.

Hier, le maire de Montréal, Pierre Bourque, a dit voir d'un bon oeil les propositions de Québec — pour l'essentiel tout a été discuté au préalable avant que le projet soit déposé à la Table Québec-Municipalité, dans les prochains jours.

Premier Toit

## Crédit d'impôt à l'achat d'une première propriété

acquise après le 20 décembre 1994 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 1996

Jusqu'à **4000\$** à l'achat d'une résidence neuve ou jusqu'à **3000\$** à l'achat d'une résidence existante qui nécessite des travaux de rénovation d'au moins 10 000\$

**Encore plus accessible!**

Maintenant admissible au programme **PREMIER TOIT:**


- tout logement neuf sans égard à la date d'émission du permis de construction;
- tout logement neuf en copropriété divisé pour lequel une offre d'achat aura été conclue avant le 1<sup>er</sup> janvier 1996 et acquis avant le 1<sup>er</sup> juillet 1996.

Renseignez-vous auprès de la Société d'habitation du Québec:

**643-7676** (Région de Québec)    **1 800 463-4315** (Extérieur de Québec, sans frais)

ou à l'un des bureaux du ministère du Revenu du Québec ou de Communication-Québec.

Québec



samedi à 17 h 35  
dimanche à 13 h 35





# WEEK-END DE LA SAINT-JEAN AUX EXPOS


## Samedi 24 juin

*Fêtez la Saint-Jean-Baptiste en assistant au show le plus "bot" en ville, avec les EXPOS et l'Orchestre Métropolitain.*

*Grand spectacle d'avant-match avec l'ORCHESTRE dès 16 h*

*De plus, obtenez un drapeau du Québec et l'un des 15 000 t-shirts «Le Québec, c'est les vacances».*



## JOURNÉE DE LA PHOTO



### Dimanche 25 juin

Les EXPOS et vous, ça "CLIC"!

*De 12 h à 12 h 45, venez sur le terrain photographier vos joueurs préférés de près.*

**PRIME:** les 15 000 premiers spectateurs recevront la photo officielle de l'équipe.

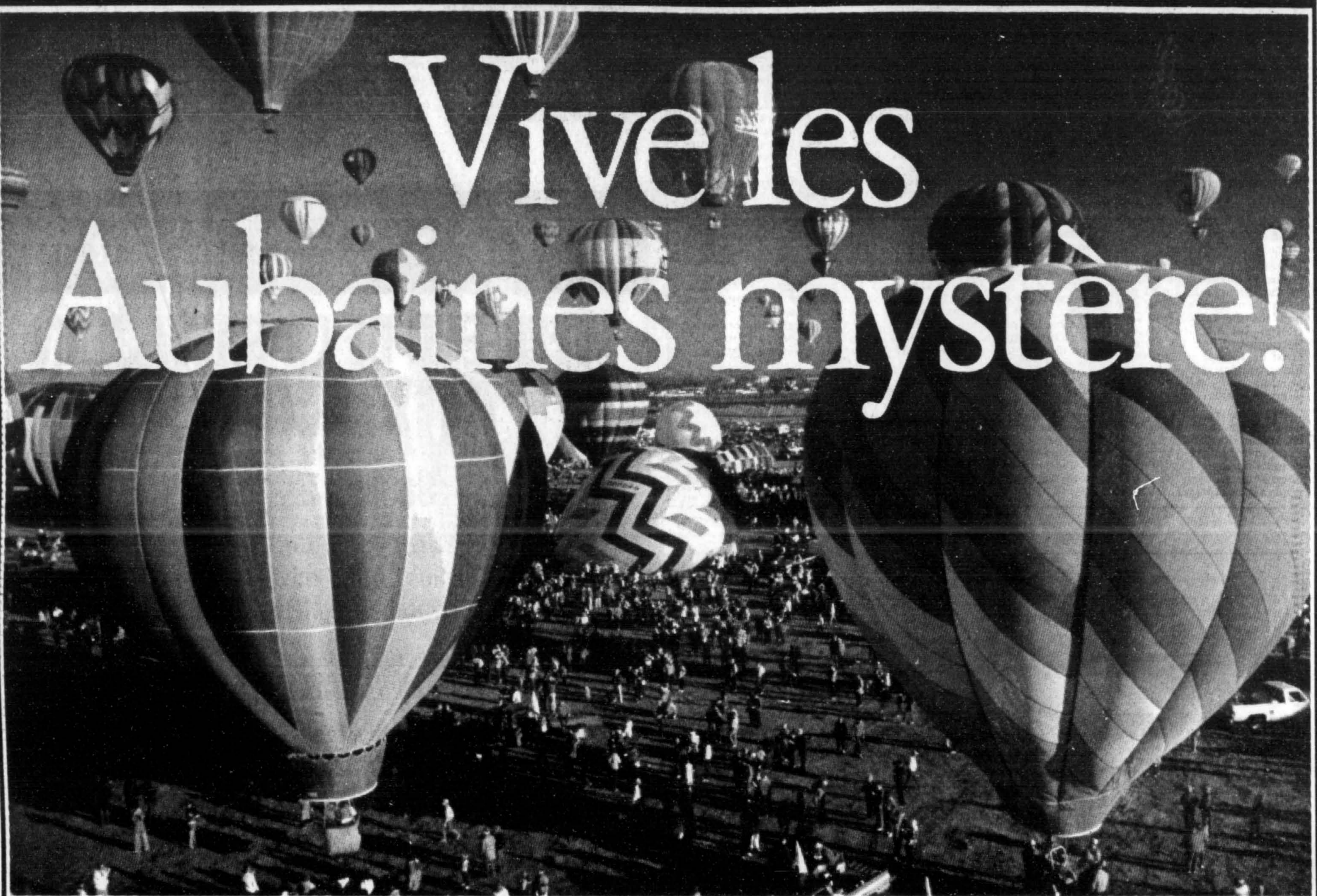
N'oubliez pas votre caméra!

BILLETTS EN VENTE CHEZ ADMISSION ET AU 790-1245 (ou 1 800 361-4595)

LES **EXPOS** TOUJOURS LE SHOW LE PLUS HOT DE L'ÉTÉ

Le jeudi 22 juin et le vendredi 23 juin,  
les journées idéales pour fêter l'été!



# Vive les Aubaines mystère!

## 10% à 25% de rabais

Sur le prix ordinaire, de solde et de liquidation d'un grand choix d'articles\*!

- Vêtements (excluant les chemises de ville pour homme), accessoires et chaussures (excluant Brown's) pour femme, homme et enfant
- Bijoux mode
- Appareils électriques d'hygiène personnelle
  - Petits électroménagers
- Articles de sport • Lampes • Friandises, etc.

\*Exceptions : consultez votre carte Aubaines mystère ou la liste affichée en magasin.

## 50% de rabais

Articles à prix ordinaire: bijoux en or 10 ct et 14 ct (excluant les bagues et les bijoux en or dont le prix vendeur se termine par 99<sup>¢</sup>), matelas et sommiers (excluant ceux signés Home Studio), batteries de cuisine de plus de 250 \$ et les articles suivis assortis; ainsi que la vaisselle Royal Albert.

Cette offre spéciale ne peut être combinée aux rabais de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % de la carte Aubaines mystère

## 30% à 50% de rabais

Sur le prix ordinaire d'un beau choix d'articles\* !

- Chemises de ville pour homme • Montres • Bagues en or 10 ct et 14 ct (incluant celles serties de diamants ou de pierres précieuses) • Perles de culture, rondes ou d'eau douce • Bijoux en jade • Gravures • Oreillers
- Serviettes • Articles-cadeaux • Verres à pied
- Linge de table, etc.

\*Exceptions : consultez votre carte Aubaines mystère ou la liste affichée en magasin.

## Pas de TPS\*\*

Sur le prix ordinaire et de solde des gros électroménagers de marques nationales et des matelas et sommiers Home Studio®; sur le prix ordinaire des meubles Home Studio® et sur le prix ordinaire des télévisions, des magnétoscopes, des caméscopes et des chaînes stéréo, excluant les articles à prix déjà réduits et les chaînes stéréo Beaumark®.

\*\*Nous vous donnerons un rabais équivalent à la TPS.

Cette offre spéciale ne peut être combinée aux rabais de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % de la carte Aubaines mystère

Les rabais de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % de la carte Aubaines mystère ne peuvent être combinés.



la **Baie**

Compagnie de la Baie d'Hudson

**L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®**